République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAED

Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDHLCPI

PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE - 2004

Décembre 2006

TABLE DES MATIERES

Résumé ---------- 5

I. Introduction ---------- 10

II. Niveau et évolution de la pauvreté monétaire de 2000 à 2004 ---------- 12

2.1 Structure et évolution des dépenses des ménages ---------- 12

2.2 Analyse spatiale et régionale de la pauvreté monétaire en 2004 ---------- 14

2.2.1 Seuil de pauvreté ---------- 14
2.2.2 Pauvreté selon le milieu de résidence ---------- 15
2.2.3 Pauvreté selon les Wilaya ---------- 17
2.2.4 Pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage ---------- 21
2.2.5. Extrême pauvreté ---------- 22
2.2.6 Pauvreté relative ---------- 24

2.3 Evolution de la pauvreté et de l'extrême pauvreté 2000-2004 ---------- 24

2.3.1 Evolution de la pauvreté selon le milieu ---------- 24
2.3.2 Evolution de la pauvreté selon les Wilaya ---------- 26
2.3.3 Evolution selon les groupes socio-économiques 2000-2004 ---------- 27

2.4 Analyse de l'inégalité ---------- 28

2.4.1 La comparaison des quintiles ---------- 28
2.4.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini ---------- 29

III. Caractéristiques socio-économiques ---------- 31

3.1 Caractéristiques démographiques ---------- 31

3.1.1 Structure de la population par âge et par sexe ---------- 31
3.1.2 Femmes chefs de ménage ---------- 31
3.1.3 Taille moyenne du ménage ---------- 31

3.2 Alphabétisation ---------- 32

3.3 Education ---------- 32

3.4 Santé et Nutrition ---------- 34

3.4.1 Morbidité ---------- 34
3.4.2 Utilisation des services de santé ---------- 35
3.4.3 Nutrition ---------- 37

3.5 Logement ---------- 37

3.5.1 Types d'habitat ---------- 37
3.5.2 Statut d'occupation du logement ---------- 38
3.5.3 Caractéristiques du logement ---------- 38

3.6 Emploi ---------- 40

3.6.1 Population active et taux d'activité ---------- 40
3.6.2 Population active occupée et type d'emploi ---------- 40
3.6.3 Chômage ---------- 41

IV. Capital social ---------- 43

4.1 Evolution de la situation économique générale de la communauté ---------- 43

4.2 Evolution de la situation économique des ménages ---------- 43

4.3 Satisfaction des besoins alimentaires ---------- 43

4.4 Perception de la pauvreté ---------- 43

4.5 Disponibilité des services publics ---------- 44

4.6 Fonctionnement des services publics ---------- 45

4.7 Utilisation des services ---------- 45

4.8 Niveau de satisfaction ---------- 46

V. Déterminants de la pauvreté ---------- 46

Annexes ---------- 48

Annexe 1 : Méthodologie et organisation de l'enquête ---------- 49

Annexe 2 : Tableaux statistiques ---------- 51

Références bibliographiques ---------- 59

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Structure de dépenses moyennes par ménage (%) 12
Tableau 2 : Structure des dépenses moyennes selon les quintiles au niveau national..... 13
Tableau 3 : Seuils de pauvreté 15
Tableau 4 : Indices de pauvreté par milieu (%) 16
Tableau 5 : Contribution aux Indices de pauvreté par milieu 17
Tableau 6 : Indices de pauvreté par Wilaya (%) 17
Tableau 7 : Contribution à la pauvreté par wilaya 20
Tableau 8 : Ecart relatif et transfert moyen pour un pauvre par wilaya 20
Tableau 9 : Indices de pauvreté selon le GSE du CM 21
Tableau 10 : Incidence et contribution des milieux de résidence pour l'extrême pauvreté (en%) 23
Tableau 11 : Incidence et contribution des wilaya pour l'extrême pauvreté (en%) 23
Tableau 12 : Indice de pauvreté relative.....24
Tableau 13 : Pourcentage de dépenses détenues par les déciles extrêmes 29
Tableau 14 : Indices de Gini par wilaya 2000 - 2004.....30
Tableau 15 : Indices de Gini GSE.....30
Tableau 16 : Degré de satisfaction des élèves par niveau d'enseignement et par wilaya (2003/2004) 34
Tableau 17 : Résultats du modèle de l'estimation économétrique 48

Liste des Figures

Figure 1 : Contribution à l'étendue de la pauvreté par zone écologique (en %)..... 16
Figure 2 : Incidence de pauvreté par groupe socioéconomique du CM.....22
Figure 3 : Evolution de l'incidence de pauvreté par zone de résidence 25
Figure 4 : Evolution de la pauvreté par wilaya.....27
Figure 5 : Evolution de la pauvreté par groupe socioéconomique du CM 27
Figure 6 : Courbe de Lorenz 2000 et 2004.....29
Figure 7 : Courbe de Lorenz 2004 urbain-rural.....30
Figure 8 : Indice de Gini par GSE du CM 2000-2004.....30
Figure 9: Répartition de la population par sexe selon le milieu de résidence (en %) 31
Figure 10 : Evolution du TBS par wilaya.....32
Figure 11 : Evolution de la couverture scolaire 33
Figure 12: Accès, morbidité, satisfaction et ratio consultation/morbidité par milieu 35
Figure 13 : Répartition sources d'eau.....38
Figure 14 : Répartition de la population active par secteur.....40

Liste des Encadrés

Encadré 1 : Indices des prix régionaux..... 13
Encadré 2 : Révision des seuils de pauvreté 14
Encadré 3 : Indices de mesure de la pauvreté..... 19
Encadré 4 : Transfert moyen par tête pour éradiquer la pauvreté.....20
Encadré 5 : Concepts et définitions..... 41
Encadré 6 : Présentation du modèle 47

Liste des abréviations

BM : Banque Mondiale
CM : Chef de ménage
CMAP : Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
EDSM : Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie
EPCV : Enquête Permanente sur les Conditions de Vie de ménages
DR : District de Recensement
GSE : Groupe Socio-Economique
GTS : Groupe Technique Spécialisé
IEC : Information Education Communication
IPC : Indice de Prix à la Consommation
MEN : Ministère de l'Education Nationale
MSAS : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PRLP : Programme Régional de lutte contre la Pauvreté
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TBS : Taux Brut de Scolarisation
QUIBB: Questionnaire Unifié sur les Informations de Base relatives au Bien-être

Résumé

L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) constitue l'une des principales sources de données sur lesquelles repose le suivi, l'évaluation et la mise à jour du CSLP. La présente édition de cette enquête a été réalisée selon la méthodologie dite QUIBB (Questionnaire unifié sur les indicateurs de base de bien-être) assortie d'un volet relatif aux dépenses des ménages. Elle a porté sur un échantillon de 9.384 ménages. Sa conception et le suivi de sa mise en œuvre ont bénéficié d'une assistance technique d'experts nationaux mis à disposition par les départements membres du Comité de Pilotage des enquêtes socioéconomiques et d'experts internationaux mis à disposition par la Banque Mondiale.

Le présent rapport est un profil de pauvreté portant sur les indices de pauvreté et d'inégalité ainsi que les indicateurs sociaux de base. Ces résultats sont estimés sur la base de données de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV-2004).

Pauvreté monétaire

L'incidence de pauvreté monétaire a reculé globalement de 4,3 points sur la période 2000-2004, passant de 51% à 46,7% ; soit une baisse d'un environ 1 point par an. Ce recul est accompagné par une baisse plus accentuée des indicateurs d'écarts : la profondeur (-20,7%) et la sévérité (-28,2%). Des disparités importantes sont observées par milieu et wilaya de résidence.

La situation de la pauvreté a connu une amélioration significative en milieu rural alors qu'elle s'est légèrement détériorée en milieu urbain. En dépit de cette évolution positive, la pauvreté reste toujours un phénomène rural ; 59% des ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 28,9% des urbains. En milieu rural, la pauvreté a diminué d'environ 11 points dans la zone du fleuve et seulement de 2,5 points dans la zone aride.

L'analyse de l'évolution de la pauvreté par wilaya fait ressortir deux groupes : un premier groupe dont la pauvreté a pu être contrecarrée regroupant les wilaya d'Assaba, de Guidimagha, du Hodh El Gharbi, Gorgol, du Trarza et de Nouakchott. L'incidence de la pauvreté a enregistré des baisses allant de 11% pour le Gorgol à 26% pour l'Assaba, d'environ 6 points au Trarza et 3 points à Nouakchott. Un deuxième groupe composé de sept wilaya à l'occurrence Hodh El Chargui, Tagant, Inchiri, D. Nouadhibou, Adrar, Tiris Zemmour et Brakna où l'incidence a grimpé de 18 points pour les trois premiers, 15 points à Nouadhibou et 13 points dans l'Adrar et le Tiris Zemmour.

L'inégalité mesurée par l'indice de Gini a progressé légèrement entre 2000 et 2004 passant de 39% à 39,3%, résultat imputé notamment au milieu urbain (+8%). Cependant, la structure de la dépense globale indique une amélioration légère de la part de la richesse détenue par la sphère des plus pauvres.

Indicateurs sociaux

Les résultats de l'EPCV-2004 montrent des progrès dans les secteurs sociaux (éducation, alphabétisation, santé et nutrition) et dans le domaine des services essentiels (logement, eau potable, assainissement et l'énergie). Ces évolutions cachent, cependant, des disparités, parfois très prononcées, selon le genre, le milieu et la wilaya de résidence.

Dans le domaine de **l'éducation,** le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement fondamental est de 76,6%, soit une amélioration de 5 points par rapport à l'année 2000 (71,6%). Le TBS au niveau de l'enseignement secondaire est de 29,6% contre 23% en 2000. Cet indicateur affiche une forte corrélation avec le degré de pauvreté ; les enfants des ménages les plus pauvres sont pratiquement deux fois moins scolarisés que ceux des ménages les plus nantis (le TBS des premiers est de 56,3% contre 97,8% pour les seconds).

En référence à la population âgée de 10 ans ou plus, le taux **d'alphabétisation**[1] s'élève en 2004 à 60,4%, contre 53,1% en 2000 (RGPH), soit des taux d'analphabétisme respectifs de 39,6% et 46,9%. En revanche, les adultes âgés de 15 ans ou plus n'ont pas enregistré d'avancement dans ce domaine, les résultats de l'enquête montrent que 57,5% de cette population sont alphabétisés en 2004 contre 57,2% en 2000. En termes de genre, le taux d'alphabétisation des hommes, en 2004, dépasse de plus de 17 points celui des femmes (66,5% contre 49,5%). Le taux d'alphabétisation varie selon le niveau de vie, passant de 38,4% à 73,2% respectivement pour le premier et le dernier quintiles.

En matière de **santé**, le taux de morbidité observé est resté stable en 2004 par rapport à l'année 2000 : 6,3% pour les 2 dernières semaines précédant l'enquête. Cette stabilité est aussi observée pour le taux de consultation. Les principales causes de consultation dans les wilaya Nord du pays sont la diarrhée et les maladies pulmonaires, alors que le paludisme reste la première cause de consultation dans les autres wilaya. En termes de vaccination, 79% des enfants âgés entre 12 et 23 mois ont été vaccinés complètement avec un écart important (20 points) entre le premier et le dernier quintile. Environ 80,5% des femmes ayant donné naissance au cours de la dernière année ont bénéficié de soins prénatals (contre 64,6% en 2000) dont 92,3% en milieu urbain et 72,2% en milieu rural.

Les progrès dans le domaine de la **nutrition** sont restés modestes. En effet, les taux d'insuffisance pondérale et d'émaciation des enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 30,2% et 12,2% en 2004. Ces valeurs sont légèrement plus faibles que celles obtenues par le biais de l'EDSM-2000 qui sont respectivement de 32% et 13%.

En ce qui concerne **l'emploi**, le taux d'activité est de 59,2% chez les personnes âgées de 15 à 65 ans, qui constituent 54,9% de la population du pays. Ce taux cache des disparités importantes entre les hommes et les femmes (81,9% contre 39,1%)**.** Le niveau global du chômage est estimé à 32,5% en 2004, légèrement plus important que le taux estimé en 2000 (28,9%)[2]. L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui touche fortement les jeunes. Le taux de chômage affiché chez les urbains est plus élevé que celui des ruraux, avec respectivement des taux de 35,4% et 30,2%. En plus, les plus pauvres sont plus exposés au chômage (37%) que les plus nantis (28,5%). Par ailleurs, environ 31% des occupés se trouvent dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (dont 6,3% pour l'élevage). Le commerce se situe en deuxième rang avec 24,6% des employés, suivi par l'administration publique (14,3%) et les services (8,6% des occupés).

En ce qui concerne **le type et le statut d'occupation du logement**, la grande majorité des ménages, soit 77,2% en 2004, sont propriétaires de leur logement contre 77% en 2000 (93% en milieu rural et 53,8% en milieu urbain). La location vient en deuxième place avec 11,2% en 2004 contre 13% en 2000. Viennent ensuite le logement gratuit (6,1%) et l'appropriation (Gazra) avec 4,8%. En 2004, l'habitat précaire (hangars, tentes, cases, baraques) abrite 33% des ménages, contre 32,6% en 2000, avec une prédominance de la modalité hangar (21,5%).

[1] L'alphabétisation concerne ceux qui savent lire et écrire facilement ou avec des difficultés

[2] En 2000, la période de référence précédent l'enquête était fixée à 2 semaines. Ceci empêche toute comparaison absolue des deux chiffres.

En 2004, le nombre de ménages ayant accès à **l'eau potable**[3] représente 52%, à comparer avec 50,4% en l'an 2000. Les puits, avec ou sans pompe, constituent la principale source d'approvisionnement en eau des populations enquêtées, avec un taux de 39,4% (contre 45% en 2000), suivis par les revendeurs d'eau pour un taux de 20% (inférieur à 24% observé en 2000). L'approvisionnement à partir de robinets intérieurs est de 18,9% en 2004 contre 15% en 2000, situation largement en faveur de plus riches (20% pour le cinquième quintile contre 8,9% pour le premier). Près de 22% des ménages s'approvisionnent des autres sources (citerne, robinet voisin, fontaine, eaux de pluies, fleuves ou lacs, etc.).

Pour ce qui est du **mode d'éclairage**, la proportion des ménages branchés à un réseau électrique est passée de 18,1% en 2000 à 24% en 2004 avec un avantage net pour les plus riches (47%). Au niveau national, la principale source d'éclairage pour les ménages reste néanmoins la torche, (51,2%), tandis qu'en milieu urbain 57,6% des ménages utilisent l'électricité en 2004 contre 49% en 2000. Dans la capitale, ce taux atteint 62,5% alors qu'il s'élève à 64,6% à Dakhlet Nouadhibou et à plus de 89,1% à Tiris Zemmour.

En matière de **combustibles de cuisine**, le gaz constitue en 2004, pour 35,1% des ménages, le principal combustible utilisé pour la cuisine contre 28% en 2000. Ce taux se situe à 58,5% pour les plus riches contre 12,3% pour les plus pauvres. Le bois reste la première source d'énergie pour la cuisine avec 44,7% (48% en 2000), tandis que le charbon de bois représente encore 19,1% (23% en 2000). En milieu urbain, le taux d'utilisation du gaz butane est relativement important, soit 62,8%, alors qu'il n'est que de 16,2% en milieu rural. Le recours au charbon comme source de combustible pour la cuisine représente 28,3% en milieu urbain.

En ce qui concerne le **type de toilettes**, les résultats montrent qu'environ 37,2% des ménages disposent d'un système d'évacuation sanitaire avec des modalités de chasse d'eau ou de latrines avec fosse septique. On n'enregistre pas de progression dans ce domaine.

Perception de la pauvreté et fonctionnement des services publics

Outre les mesures monétaires de la pauvreté, il est important de donner la parole aux populations afin de recueillir leur perception sur la pauvreté, ses déterminants, ses dimensions et d'une façon générale leur points de vue sur le fonctionnement de différents services publics (éducation, santé, service d'approvisionnement, justice, etc.). L'analyse de données issues de l'EPCV permet de dégager quelques points saillants.

Peu moins d'un cinquième (18,5%) des ménages déclarent que leur situation économique générale a évolué positivement par rapport à ce qu'elle était un an auparavant, situation plus ressentie en milieu rural (21,3%) qu'en milieu urbain (14,3%). En revanche, 44,6% d'entre eux sentent une détérioration dans leurs conditions économiques.

Concernant les déterminants de la pauvreté, l'insuffisance de moyens pour nourrir sa famille et le manque de travail sont les deux principaux facteurs expliquant la pauvreté au vu des populations respectivement avec 60,5% et 34,3%. Par ailleurs, 73,7% des chefs de ménages estiment que leur village ou quartier sont en majorité pauvres (50%) ou tous pauvres (23,7%).

En matière de fonctionnement du service public, des améliorations sont notées au niveau des services d'eau potable (30,9%), des centres et postes de santé (33,5%), de la presse officielle (34,4%) et du téléphone (37,4%). Les autres services publics (banques, poste, justice, police), continuent à faire défaut avec des taux d'amélioration oscillant entre 14,5% et 16,4%, même si majoritairement, les ménages déclarent ne pas avoir d'opinion sur le fonctionnement de ces services.

[3] Eau potable regroupe robinets, citerne, revendeur et fontaine publique

Le niveau de satisfaction est relativement variable selon le service public considéré (allant de 25,4% pour l'hôpital tertiaire à 58,9% pour les services postaux). Toutefois, l'essentiel des ménages enquêtés s'estiment peu satisfaits des services fournis ; le taux varie de 41,2% pour le transport public à 50,9 % pour l'école secondaire.

I. Introduction

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à bénéficier de la réduction de sa dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. C'est ainsi que le pays a développé une vision globale de son développement économique et social à long terme et a traduit cette vision, en janvier 2001, en un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015. Un premier plan d'action de ce CSLP portant sur la période 2001-2004 vient d'être achevé, et le deuxième portant sur la période 2006-2010 vient d'être adopté.

Le CSLP a fait l'objet d'une loi d'orientation qui fait de l'éradication de la pauvreté dans toutes ses formes l'objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Cette loi fait obligation au gouvernement de préparer des programmes wilaya de lutte contre la pauvreté (PRLP) pour tenir compte des spécificités de chaque wilaya (wilaya) et améliorer le processus d'appropriation de la politique de lutte contre la pauvreté. Ces PRLP constituent le cadre de détermination des objectifs wilaya de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie a lancé, au cours de l'année 2004, une importante enquête auprès des ménages pour mettre à jour les données nécessaires à la révision du CSLP et à la préparation de son second plan d'action pour la période 2006-2010. Cette enquête a permis de faire un ensemble d'analyses sur l'évolution de la pauvreté, sa dynamique et ses déterminants. Elle a permis également l'actualisation des différents indicateurs socio-économiques à des niveaux géographiques plus fins que par le passé. En effet, la nouvelle enquête a été conçue pour permettre d'avoir des informations significatives au niveau des moughataa (départements) situées dans certaines wilaya qui feront l'objet de PRLP.

Cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'une série d'enquêtes réalisées depuis 1988 par le Gouvernement, a pour objectifs :

- de mesurer les principaux indicateurs relatifs au bien-être et aux besoins essentiels des groupes socio-économiques de la population,
- d'identifier les groupes cibles et mesurer leurs principales caractéristiques socio-économiques. Les groupes cibles sont des groupes spécifiques de la population identifiés selon certains critères. Ils servent de base, pour les décideurs, à la définition d'un ensemble d'actions prioritaires,
- de suivre les changements qui interviennent dans les conditions de vie des ménages,
- de fournir une base de données pour la recherche dans les domaines sociaux et économiques,
- de favoriser l'élaboration de nombreux programmes sectoriels visant à améliorer le bien-être des populations à travers le pays. Le principe fondamental de cette approche est qu'en vue de concevoir un programme cohérent de développement, il est nécessaire de savoir quels sont les problèmes, quelles sont les personnes atteintes et à quel degré,
- de construire des modèles pour simuler l'impact des différents choix politiques et la distribution de cet impact, et
- d'analyser l'impact des décisions prises et des effets économiques conjoncturels sur les conditions de vie des ménages.

Le chantier de révision de données économiques, financières et sociales, lancé depuis la fin de 2005, a conduit à la nécessité pour l'actualisation des indicateurs portant sur la pauvreté qui dépend en partie des chiffres de l'inflation. Ces derniers ont fait l'objet d'une série de mesures correctives sur les douze dernières années.

Le présent rapport, portant sur les données de l'EPCV 2004, a pour objectif de présenter et d'analyser l'évolution de la pauvreté au cours des quatre dernières années. Il présente aussi la situation rétrospective de la pauvreté, depuis 1990, à la lumière des corrections de l'inflation. Le rapport fait le point sur les aspects monétaires de la pauvreté, l'évolution des principaux indicateurs socio-économiques, la perception de la pauvreté et le fonctionnement des services publics.

II. Niveau et évolution de la pauvreté monétaire de 2000 à 2004

2.1 Structure et évolution des dépenses des ménages

Pour l'ensemble du pays, la dépense totale moyenne par ménage en 2004 s'élève à 757.361 UM par an[4] ; soit une augmentation de 23,1% par rapport à ce qu'elle était en 2000. Elle varie sensiblement d'un milieu à l'autre. En effet, dans le milieu urbain la dépense totale moyenne est de l'ordre de 1.003.639 UM contre 590.229 UM pour le milieu rural. Aussi, cette dépense moyenne affiche des écarts importants entre les différentes wilaya. Elle passe de moins de 550.000 UM, dans les wilaya du Hodh Chargui, du Tagant et de l'Inchiri, à plus d`un million d'Ouguiyas au niveau de Nouakchott et Dakhlet Nouadhibou.

Au niveau national, la structure de la dépense totale moyenne par ménage a sensiblement changé. En effet, la part de la dépense alimentaire (y compris l'autoconsommation) a continué à chuter de 68,2% en 1996 en passant à 56% en 2000 et à 51,9% en 2004. Cependant la part des dépenses allouée aux deux secteurs sociaux, l`éducation et la santé, a légèrement augmenté en 2004 après sa monté considérable en 2000 par rapport à 1996. Les proportions ont passé respectivement à 1,5% et 6,1% en 2004, à 0,9% et 5,9% en 2000 contre 0,2% et 1,2% en 1996. Cette situation est liée, d'une part à la libéralisation opérée au niveau de ces deux secteurs durant la période 1996-2000 et le développement spectaculaire du privé dans les secteurs de la santé et de l'éducation entre 2000 et 2004.

Selon le milieu, l'analyse de la structure de la dépense moyenne par ménage n'affiche pas de disparités importantes. Néanmoins, elle met en exergue que les dépenses de santé pèsent plus chez les ménages ruraux (7,5%) que chez ceux de l'urbain (4,8%).

L'examen par wilaya montre que la structure de la dépense moyenne par ménage varie sensiblement. En effet, les proportions de dépenses consacrées à l'alimentation n'atteignent pas 50% dans les wilaya du Hodh El Gharbi, du Trarza, d'Adrar, de Nouadhibou, du Guidimagha et de Nouakchott alors qu'elle atteint 60,2% au Brakna. Ces faibles taux pour les dépenses alimentaires sont compensés, à l'exception de Nouakchott et de Nouadhibou, par une autoconsommation significative par rapport à 2000 (plus de 8% de la dépense moyenne totale) car ces wilaya sont à vocation agro-pastorale.

Tableau 1 : Structure de dépenses moyennes par ménage (%)

(la dépense totale est exprimée en milliers d'UM)

Dépense moyenne	Hodh Chargui	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidim.	Tiris Zem.	Inchiri	NKTT	Ensemble
Autoconsommation	15,1	11,5	10,1	8,1	5,9	7,2	15,5	1,1	7,4	8,3	0,0	5,1	0,2	5,9
Alimentation	53,7	48,9	51,5	54,6	60,2	46,8	42,3	45,2	52,3	48,7	51,5	55,8	36,5	46,0
Education	0,4	1,7	1,2	1,0	1,2	1,5	1,6	1,1	1,4	1,7	1,7	0,6	2,0	1,5
Santé	5,7	9,8	6,2	8,9	5,4	8,8	7,1	5,8	4,1	8,1	3,1	1,7	4,2	6,1
Logement	7,5	9,4	10,2	8,8	8,5	12,7	16,1	20,7	12,2	11,6	15,9	17,5	24,2	15,7
Autres	17,6	18,8	20,8	18,6	18,8	23,1	17,5	26,1	22,6	21,6	27,7	19,4	33,0	24,8
Dépense totale	509,6	705,8	754,6	592,8	592,2	621,8	856,1	1182,8	537,5	598,9	734,8	442,6	1072,6	757,4

Pour l'éducation, le pourcentage varie légèrement d'une wilaya à l'autre. Il passe de 0.4% dans le Hodh Chargui à 2.0% dans la wilaya de Nouakchott.

[4] Des indices de prix régionaux ont été élaborés afin de ramener les dépenses des wilaya comparables entre elles. Voir la méthodologie dans l`encadré 1.

D'une manière générale, 6,1 % de la dépense moyenne est accordée à la santé mais avec des disparités importantes au niveau des wilaya. Cette proportion est inférieure à 5% dans les wilaya du Tagant, du Tiris Zemmour, de l'Inchiri et de Nouakchott alors qu'elle avoisine les 9% dans les trois wilaya du Hodh Chargui, du Gorgol et du Trarza. Cette situation est en partie expliquée par les charges récurrentes liées au transport pour se rendre aux centres de santé.

Encadré 1 : Indices des prix régionaux

Pour permettre l'agrégation des dépenses au niveau national ou la comparaison des niveaux de vie entre les différentes wilaya ou zones du pays, il est nécessaire de les déflater afin d'éliminer les différences liées au coût de la vie. A cet effet, il y a lieu de déterminer des indices de prix régionaux pour un panier de produits donnés.

Nous avons opté pour l'utilisation de l'indice de Laspeyres qui permet la comparabilité avec les profils précédents. La formule correspondante pour cet indice pour une wilaya r est :
Indice Laspeyres : $P_l^r=\sum w_i^0 * p_i^r/p_i^0$.

Avec : i = 1 à n le nombre de produits du panier utilisé,
$w_i^r=p_i^r*q_i^r/p^r*q^r$ qui est le coefficient budgétaire de la wilaya r pour le produit i,
$w_i^0=p_i^0*q_i^0/p^0*q^0$ qui est le coefficient budgétaire du groupe de référence pour le produit i aux prix de référence,
p_i^0 prix de référence du produit i,
p_i^r prix du produit i dans la wilaya r,
q_i^r quantité du produit i consommée dans la wilaya r.

Compte tenu de la disponibilité des informations sur les prix et la nécessite que le panier soit commun entre les différentes wilaya, nous avons retenu un panier composé de 25 produits alimentaires.
Les données relatives au calcul des coefficients de pondération proviennent des dépenses alimentaires sur les produits retenus et ce pour l'ensemble des ménages.

Concernant les prix retenus pour les produits, il s'agit des prix médians déclarés par les ménages dans chacune des wilaya. Le prix de référence est aussi le prix médian du produit concerné, mais cette fois au niveau de l'ensemble des ménages. Le choix de la médiane permet théoriquement de limiter l'impact des valeurs extrêmes, contrairement à la moyenne.

Les informations sur les prix ont été collectées à l'aide des fiches administrées aux points de vente les plus fréquentés par les ménages. Dans le milieu urbain les prix sont relevés aux marchés d'approvisionnement du quartier et les points les plus fréquentés. Dans le milieu rural, le relevé des prix est fait auprès des points d'approvisionnement de localité. Pour la plupart, ce sont les prix des produits alimentaires qui sont le plus fréquemment disponibles et avec des unités de mesure standards, ce qui explique le choix de ces produits en plus des besoins de comparabilité avec les autres profils de pauvreté.
A la fin, Ces indices régionaux ont été recalculés en choisissant Nouakchott comme zone de référence. Ce choix se justifie par le fait que l'indice des prix au niveau national utilisé pour l'actualisation du seuil de pauvreté est celui de Nouakchott.

Dans les deux wilaya de Nouakchott et de Nouadhibou, les parts allouées au logement sont, plus importantes et représentent respectivement 24,2% et 20,7%.

Le tableau 2 permet de constater que les inégalités sont encore fortes car la dépense moyenne par ménage passe de 325.200 UM pour le premier quintile de dépenses à 1.306.331 UM pour le dernier quintile.

Tableau 2 : Structure des dépenses moyennes selon les quintiles au niveau national

	Quintile de dépenses moyennes par ménage					
Dépense moyenne	1	2	3	4	5	Ensemble
Autoconsommation	8,82	8,65	7,18	6,29	4,28	5,91
Alimentation	62,38	62,79	60,78	59,24	45,41	53,59
Education	1,40	1,47	1,49	1,36	1,54	1,48
Santé	2,70	3,04	4,02	4,92	8,40	6,06
Logement	10,70	10,77	13,04	14,45	19,06	15,75
Autres	14,00	13,26	13,50	13,75	21,32	17,22
Dépense totale	325200	484563	604724	728889	1306331	757361

Sur l'ensemble du pays, l'examen de la structure de dépenses moyennes selon les quintiles montre que la proportion de la dépense alimentaire augmente à mesure que le revenu diminue, allant de 45,4% chez les riches (cinquième quintile) à 62,8% chez les extrêmement pauvres (premier quintile). Par contre, les proportions des dépenses attribuées à la santé et au logement sont croissantes avec le niveau de revenu. Ce constat reflète la précarité des logements chez les plus pauvres.

Concernant les dépenses pour l'éducation, il est à constater que leur part dans le budget des ménages des plus riches est relativement plus faible que celle des ménages des autres quintiles.

2.2 Analyse spatiale et régionale de la pauvreté monétaire en 2004

2.2.1 Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est la valeur qui permet de déterminer le pauvre du non pauvre. En effet, toute personne ayant une dépense en dessous de la valeur du seuil est considérée comme pauvre.

Trois méthodes sont le plus souvent utilisées pour estimer le seuil de pauvreté :

1. La méthode dite de besoin de base qui consiste à estimer le seuil de pauvreté alimentaire (minimum calorique) et à l'élargir par la suite aux autres besoins essentiels non alimentaires.

2. Une deuxième approche dite relative qui mesure le seuil par la part des quintiles (ou déciles) inférieurs dans la distribution des dépenses. Dans ce cas, il s'agit d'un seuil de pauvreté relative.

3. Une troisième façon dite absolue, qui consiste à utiliser le seuil de pauvreté appliqué par la Banque Mondiale pour les pays en développement, soit un dollar par jour et par personne, en parité des pouvoirs d'achat de 1985.

Faute d'avoir un seuil national, le seuil utilisé dans la série des profils (90, 96, 2000) est celui de la Banque Mondiale (BM) d'1 $ par jour et par tête au prix de 1985.

Encadré 2 : Révision des seuils de pauvreté

L'effort de clarification et de révision de données entrepris par les autorités depuis quelques mois, a conduit à la révision de la série des Indices des Prix à la Consommation (IPC). Les corrections ont concerné la période allant du 2ème semestre de l'année 1995 au dernier semestre de l'année 2004.
Ces nouvelles séries ont conduit à leur tour à l'actualisation des seuils utilisés pour les années 1996 et 2000 d'une part, et à calculer celui de l'année 2004 d'autre part.

Par ailleurs, faute d'avoir une estimation d'un seuil de pauvreté national, le seuil de pauvreté utilisé dans la série des EPCV est celui proposé par la BM pour les pays avec un bas niveau de revenu. Ce seuil correspond à un niveau de consommation de 370 $ en prix constant de 1985 (équivalant d'1$ par jour et par tête).
Ce seuil de pauvreté a été converti en ouguiya constant de 1988. Un taux de change approximatif de 1988, 1 $ EU=75,0 UM, a été utilisé et un taux d'inflation de 17,7%. Ce qui a donné un seuil de 38 400 UM par an au prix de 1988.

Pour la révision des seuils, les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Maintien des chiffres historiques pour la période 1985-1990. Soit un seuil de 38400 au prix de 1988.
- Etant donné que les dépenses des ménages collectées concernent, en grande partie, celles de l'année précédant l'enquête (dépenses rétrospectives, dépenses occasionnelles, dépense alimentaire moyenne par mois, etc.), on se réfère à un IPC moyen sur toute la période pour chaque enquête.
- Pour le cas particulier de l'année 1995, comme nous ne disposons que des chiffres du dernier semestre, l'estimation de l'inflation est faite sur la base de ce semestre.

En considérant, l'inflation entre la période d'enquête, (couvrant les dépenses des ménages sur la période considérée pour l'EPCV 1996) et l'année de base (1988), il résulte que 370 $ au prix de 1985 vaut 58400 en 1996.
L'inflation entre les périodes d'enquêtes successives permet d'actualiser le seuil en 1996 pour l'EPCV 2000 et l'EPCV 2004 (voir tableau pour les valeurs de ces seuils).
Pour la mise à jour des seuils nous nous basons sur les inflations obtenues entre les périodes concernant les déclarations des ménages pour les EPCV successives.
La distinction est faite entre la pauvreté et l'extrême pauvreté sur la base de l'application de deux seuils différents.

En 2000, les seuils utilisés sont de 72600[5] UM pour la pauvreté et 54880 UM pour l'extrême pauvreté, par an et par tête.

Pour l'année 2004, une actualisation de ces seuils est faite en appliquant le taux d'inflation sur la période séparant les deux enquêtes EPCV2000 et EPCV2004. Ce taux qui se situe à 30,4% conduit à des seuils respectifs de 94600 UM et 71550 UM pour respectivement la pauvreté et l'extrême pauvreté. Cette démarche, pratiquée en 1996 et en 2000, a donc l'avantage de permettre la comparabilité des résultats des deux enquêtes (2000 et 2004).

Aussi, sur la base de la distribution des dépenses moyennes par tête et par an, il a été fixé un seuil de pauvreté relative (voir détails dans la section réservée à la pauvreté relative).

Tableau 3 : Seuils de pauvreté

Année	Seuil de pauvreté	Seuil extrême Pauvreté
1988	32800	24800
1996	58400	44150
2000	72600	54880
2004	94600	71550

2.2.2 Pauvreté selon le milieu de résidence

[5] Le seuil a été révisé sur la base d'une inflation de 24,3% sur la période 1996-2000.

Le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (P_0) en 2004, fixé à 94600 UM, est de 46,7% au niveau national. Ce chiffre cache une grande disparité par milieu ; 59% des ruraux vivent en dessous de ce seuil, contre 28,9% en milieu urbain.
Ces valeurs, bien qu'édifiantes, cachent les différences qui peuvent exister entre les zones écologiques (strates en 1996) au sein de chaque milieu.
A Nouakchott, l'incidence de la pauvreté est de 25,9% et elle est de 33,4% dans la deuxième strate urbaine constituée par les autres villes (toute ville contenant plus de 5000 habitants).
Le rural fleuve est la strate la plus pauvre avec 66,3% de sa population en deçà du seuil, suivi par le rural autre avec 57,2% de sa population en dessous du même seuil.

Le milieu rural qui pèse pour environ 60% en termes de population enferme 75% des pauvres du pays.

Figure 1 : Contribution à l'étendue de la pauvreté par zone écologique (en %)

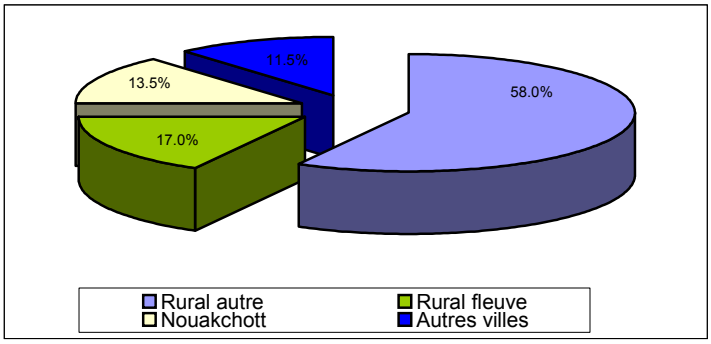

Tableau 4 : Indices de pauvreté par milieu (%)

Milieu	P0	P1	P2
Rural Fleuve	66,3	22,7	10,2
Rural Autre	57,2	20,0	9,4
Rural	**59,0**	**20,6**	**9,6**
Nouakchott	25,9	6,3	2,4
Autres villes	33,4	9,5	3,9
Urbain	**28,9**	**7,6**	**3,0**
National	**46,7**	**15,3**	**6,9**

L'examen par zones écologique indique que la zone Rural Autre c'est la zone qui a la plus grande part de la pauvreté nationale avec 58%, suivi du Rural Fleuve (17%), Nouakchott (13,5%) et Autres villes (11,7%).

L'indice P_0, qui correspond à la mesure la plus simple de la pauvreté sert à évaluer l'incidence ou l'étendue de ce phénomène mais ne renseigne pas sur sa profondeur ou gravité. Par conséquent, il s'avère nécessaire de recourir à la profondeur de la pauvreté (P_1) qui prend en considération l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté et sa sévérité (P_2) qui renseigne plus sur la répartition de cette dépense moyenne entre les pauvres.

La profondeur de la pauvreté (P_1) est estimée à 15,3% de la population au niveau national en 2004. Cet indice varie sensiblement par milieu. Il est de 20,6% en milieu rural contre 7,6% en milieu urbain. Les niveaux affichés de deux zones du rural sont assez élevés comparés aux zones urbaines. Le rural fleuve est la zone la plus touchée avec une profondeur de 22,7% soit environ trois points de plus qu'en rural autre. En revanche, en milieu urbain, la zone autres villes enregistre une profondeur de 9,5% contre 6,3% à Nouakchott.

L'utilisation de l'indice P2 (sévérité de la pauvreté), qui donne une pondération relativement plus élevée aux niveaux de vie des ménages les plus pauvres, permet de mieux cibler la pauvreté. Cet indice est de 6,9% au niveau national. Les indices enregistrés en 2004 montrent que la pauvreté est surtout sévère en milieu rural (9,6%) et ceci pour les deux zones Fleuve et Autre. Pour l'ensemble du milieu urbain, le taux de sévérité de la pauvreté est de 3%.

La part du rural dans les différents indices augmente avec l'indice ; elle est de 79,7% pour la profondeur et de 82,2% pour la sévérité. L'examen de la répartition de la contribution par zone écologique montre que le Rural Autre lui revient la plus grande part, et ceci pour les trois indices de pauvreté.

Tableau 5 : Contribution aux Indices de pauvreté par milieu

Milieu	C0	C1	C2
Rural fleuve	16,9	17,7	17,7
Rural Autre	57,9	62,0	64,5
Rural	**74,8**	**79,7**	**82,2**
Nouakchott	13,5	10,1	8,5
Autres villes	11,7	10,1	9,2
Urbain	**25,2**	**20,3**	**17,8**

2.2.3 Pauvreté selon les Wilaya

L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les Wilaya, permet de les classer en trois grands groupes :

- Les Wilaya où le taux est supérieur à 60% : Tagant, Gorgol, Brakna et Guidimagha.
- Les Wilaya où le taux est compris entre 60% et 40% : Trarza, Inchiri, Hodh El Chargui, Hodh EL Gharbi, Assaba et Adrar.
- Et les Wilaya où le taux est inférieur à 30% : Tiris Zemmour, Nouakchott et Nouadhibou.

La wilaya de Tagant est la wilaya qui affiche l'incidence la plus élevée (70,3%) suivie de celles du Gorgol, du Brakna et de Guidimagha qui enregistrent respectivement, 68,5%, 65,2% et 62,7%.

Le groupe de wilaya les plus pauvres abrite à lui seul 43,4% des pauvres du pays, le deuxième groupe 40,2% et le troisième 16,4%.

Tableau 6 : Indices de pauvreté par Wilaya (%)

Wilaya	P0	P1	P2
Hodh Chargui	50,4	15,0	6,4
Hodh Gharbi	47,6	15,9	7,0
Assaba	44,1	15,1	7,4
Gorgol	68,5	24,6	11,6
Brakna	65,2	22,4	10,3
Trarza	51,9	17,6	8,0
Adrar	39,6	11,3	4,5
Nouadhibou	20,7	5,1	1,9
Tagant	70,3	27,9	13,9
Guidimagha	62,7	22,8	10,5
Tiris Zemmour	30,4	6,9	2,4
Inchiri	50,9	12,2	4,1
Nouakchott	25,9	6,3	2,4
National	**46,7**	**15,3**	**6,9**

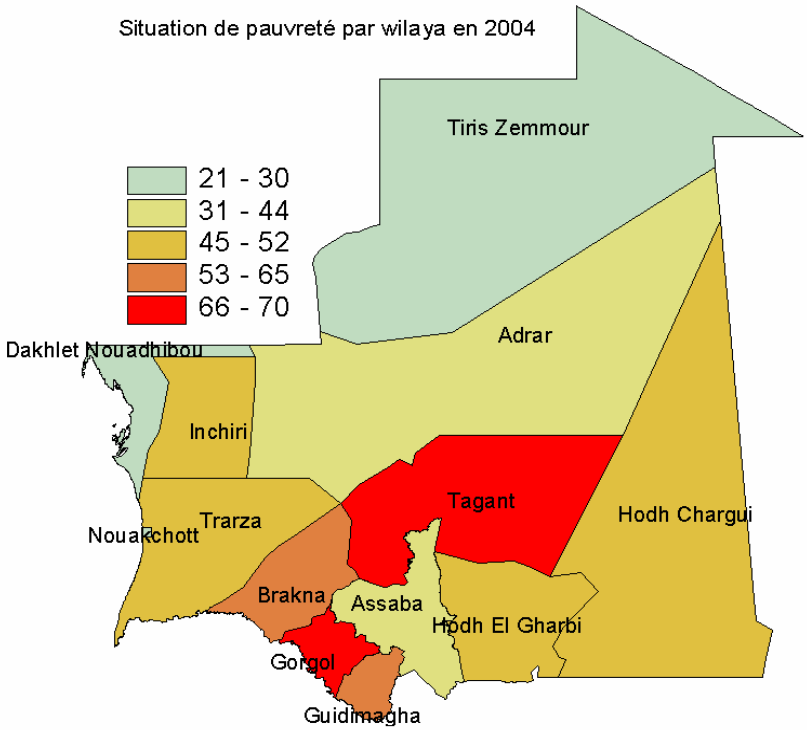

L'analyse selon la profondeur de la pauvreté montre que le groupe 1 des wilaya les plus pauvres affiche des valeurs de la profondeur supérieure à 20%. Le groupe 2 se divise en deux sous-groupes, un sous-groupe constitué de deux wilaya d'Inchiri et d'Adrar et dont les valeurs de P_1 sont comprises entre 11% et 12% et un sous-groupe comprenant les autres wilaya du groupe et dont la profondeur est dans la fourchette 15% -18%. Le groupe 3 des wilaya les plus nanties a des valeurs de la profondeur inférieures à 7%.

L'examen de la sévérité de la pauvreté fait ressortir la même tendance déjà constatée pour la profondeur. Ainsi, la sévérité de la pauvreté est supérieure à 10% dans les Wilaya du premier groupe. Elle se situe entre 8% et 6% pour le second groupe exceptés l'Inchiri et l'Adrar qui enregistrent des taux d'environ 4%. Dans le groupe 3, la sévérité est inférieure à 2,5%.

Il est à noter que l'ordre des wilaya dans le groupe 2 a changé selon la profondeur et la sévérité; la wilaya de l'Inchiri, classée en deuxième position selon l'incidence dans le groupe, a une profondeur et une sévérité relativement faibles, soit 12,2% et 4,1%. A l'inverse, la wilaya du Hodh El Gharbi, classée en 4ème position selon l'incidence, est en deuxième position selon la profondeur suivie d'Assaba.

En conclusion, pour le ciblage, les wilaya du pays peuvent être regroupées en 3 groupes :

- un groupe constitué des wilaya les plus touchées du pays aussi bien par la profondeur que la sévérité ; avec une sévérité supérieure à 10% (en ordre décroissant : Tagant, Gorgol, Guidimagha et Brakna),
- un groupe moins touché que le premier avec une sévérité comprise entre 8% et 6% (en ordre décroissant : Trarza, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui),
- un groupe constitué des wilaya enregistrant une sévérité de moins de 5% ; (en ordre décroissant : Adrar, Inchiri, Nouakchott, Tiris Zemmour et Nouadhibou)

Encadré 3 : Indices de mesure de la pauvreté

Les indices P_α mis au point par Foster, Greer et Thorbecke sont calculés suivant la formule suivante :

$P_\alpha = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z)^\alpha$ où *n= l'effectif de la population totale*

q= effectif de la population pauvre
z= le seuil de pauvreté
y_i *=le revenu du ménage i pauvre*
α *=paramètre d'aversion à la pauvreté*

L'incidence de la pauvreté (α =0)

Pour α =0 on obtient $p_0 = q/n = H$

P_0 est la mesure la plus simple de la pauvreté, elle permet d'obtenir, dans une population donnée, le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté préalablement fixé. Noté H parfois, il est appelé incidence de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté (α =1) : $P_1 = (1/n) * \sum_{i=1}^{i=q} ((z - y_i)/z)$

$= (q/n) * (1 - y_p/z)$ où y_p *=revenu moyen des pauvres*

P_1 prend en considération l'écart proportionnel du revenu moyen des pauvres par rapport au seuil de pauvreté ($(z - y_p)/z$) et la proportion des pauvres dans la population totale (q/n).

La sévérité de la pauvreté : $P_2 = (1/n) * \sum((z - yi)/z)^2$

Il pondère les écarts de pauvreté par eux mêmes ce qui donne plus de poids aux revenus les plus faibles. C'est par excellence l'indicateur de ciblage pour réduire la pauvreté.

L'analyse de la contribution montre que le Gorgol, Nouakchott et Brakna sont les wilaya qui contribuent le plus à l'étendue de la pauvreté. Ces wilaya partagent à parts presque égales 40,5% des pauvres du pays. Trarza, Hodh El Chargui, Guidimagha et Assaba suivent avec une portion cumulée de 40% des pauvres, répartie de façon égalitaire entre les trois wilaya.

Pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté, Gorgol, Brakna et Guidimagha sont les wilaya qui contribuent le plus à ces indices.

Le Tagant et les wilaya du nord (Adrar, Nouadhibou, Tiris Zemmour et Inchiri), affichent les taux de contribution les plus faibles dans le pays. Ceci est dû essentiellement au faible proportion de la population dans ces wilaya ; le poids démographique des cinq wilaya est d'environ 11% de la population du pays.

Le tableau ci-après montre qu'au niveau national la dépense annuelle moyenne d'un pauvre s'écarte de 32,7% du seuil de pauvreté. L'examen des écarts par wilaya indique que c'est au niveau du Tagant (39,6%), du Guidimagha et du Gorgol (environ 36%) où se situent les écarts les plus importants.

C'est à Nouadhibou, Nouakchott, Inchiri et Tiris-Zemmour où les écarts sont les plus faibles dans le pays ; la dépense annuelle moyenne d'un pauvre représente environ 75% du seuil de pauvreté dans ces wilaya.

Tableau 7 : Contribution à la pauvreté par wilaya

Wilaya	C0	C1	C2
Hodh Chargui	10,6	9,6	9,2
Hodh Gharbi	7,3	7,5	7,3
Assaba	9,0	9,5	10,2
Gorgol	14,1	15,5	16,2
Brakna	12,9	13,6	13,9
Trarza	10,4	10,8	11,0
Adrar	2,7	2,4	2,1
Nouadhibou	1,8	1,4	1,1
Tagant	6,3	7,7	8,5
Guidimagha	10,1	11,2	11,4
Tiris Zemmour	1,0	0,7	0,5
Inchiri	0,2	0,1	0,1
Nouakchott	13,5	10,1	8,5

Le tableau ci-dessus montre que pour éradiquer la pauvreté au niveau national, il faudrait augmenter la dépense annuelle moyenne d'un pauvre de 30 914 UM, soit un total de 40,8 milliards[6] d'UM. Au Tagant, il faudrait un transfert annuel moyen de 37 490 UM et au Tiris Zemmour ce transfert doit être de 21 537 UM.

Encadré 4 : Transfert moyen par tête pour éradiquer la pauvreté

L'écart relatif entre la dépense moyenne d'un pauvre et le seuil de pauvreté est égal au rapport P_1/P_0. Ce rapport permet d'estimer le transfert moyen par tête nécessaire pour ramener la dépense des pauvres au seuil. Ce transfert est égale au seuil $*P_1/P_0$.

Tableau 8 : Ecart relatif et transfert moyen pour un pauvre par wilaya

Wilaya	P1/P0	Transfert/tête (en UM)
Hodh Chargui	29,7	28085
Hodh Gharbi	33,4	31558
Assaba	34,3	32403
Gorgol	35,9	33939
Brakna	34,3	32481
Trarza	33,9	32068
Adrar	28,6	27083
Nouadhibou	24,8	23455
Tagant	39,6	37490
Guidimagha	36,3	34357
Tiris Zemmour	22,8	21537
Inchiri	24,0	22681
Nouakchott	24,5	23178
National	32,7	30914

[6]Estimation faite sur la base de la projection de la population en 2004.

2.2.4 Pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage

Les groupes socio-économiques constitués sur la base de l'EPCV04 sont au nombre de 10 :

- Salariés du secteur public
- Salariés du secteur privé
- Salariés chez un individu ou dans un ménage
- Occupés payés à la tâche, à l'heure ou par jour
- Indépendants agricoles
- Indépendants non agricoles
- Apprentis/Aides familiaux
- Chômeurs
- Inactifs
- Autres occupés

L'analyse de la pauvreté suivant le groupe socio-économique du chef de ménage (CM) montre que les ménages des indépendants agricoles sont les plus pauvres. 64,2% des membres de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Malgré le nombre réduit de ménages des aides familiaux, ceux-ci viennent en deuxième position avec 60,7% d'incidence de pauvreté.

Les ménages des indépendants abritent 53% des pauvres du pays (31,3% chez les ménages des indépendants agricoles et 21,5% chez ceux des indépendants non agricoles). En revanche, les pauvres dans les ménages des aides familiaux ne représentent que 0,4% des pauvres dans le pays.

Les salariés du secteur public constituent le groupe le mieux nanti avec une incidence de la pauvreté de 25,3%. Les salariés du secteur privé viennent en deuxième position avec une incidence de la pauvreté de 35,2%.

Tableau 9 : Indices de pauvreté selon le GSE du CM

GSE du CM	P0	P1	P2	contribution relative (C0)
Salariés du secteur Public	25,3	6,9	2,6	6,6
Salariés du secteur Privé	35,2	10,2	4,3	3,1
Indépendant agricole	64,2	22,7	10,8	31,3
Indépendant non agricole	46,0	15,1	6,7	21,5
Aides familiaux[7]	60,7	19,7	9,2	0,4
Chômeurs	50,9	16,6	7,3	4,0
Inactifs	40,0	11,8	5,0	17,4
Salariés chez un individu ou dans un ménage	50,5	17,3	8,2	6,2
Occupés payés à la tâche, à l'heure ou par jour	48,2	15,5	7,1	6,5
Autres occupés	54,2	19,3	9,1	2,9

Les ménages de chômeurs ne sont pas épargnés, un individu sur deux de leurs membres est pauvre. L'analyse selon la profondeur et la sévérité donne le même constat que précédemment.

Les données indiquent toutefois que, si l'incidence de la pauvreté varie évidemment selon les groupes socio-économiques, c'est la différentiation spatiale qui prédomine. Les deux groupes affichant des taux de pauvreté supérieurs à 60% correspondent aux agriculteurs et aux aides familiaux. Ces deux groupes ne

[7] La catégorie des aides familiaux ne concerne que 41 chefs de ménage de l'échantillon.

représentent que 1,6% de la population du milieu urbain. Une analyse plus approfondie de la pauvreté des groupes socioéconomique par milieu montre qu'en milieu rural, les mieux nantis sont les ménages des salariés du secteur public qui affichent un taux de pauvreté de 42%, soit 20 points de plus que leurs homologues en milieu urbain. Les autres groupes dans ce milieu affichent tous des incidences assez fortes dépassant les 70% chez les occupés payés à la tâche, à l'heure ou par jour.

En milieu urbain, force est de constater que la disparité est importante entre les salariés du secteur formel et les autres ; les premiers affichent des taux entre 20 et 25% tandis que les autres groupes affichent des taux supérieurs dans la fourchette 32 et 39%.

Figure 2 : Incidence de pauvreté par groupe socioéconomique du CM

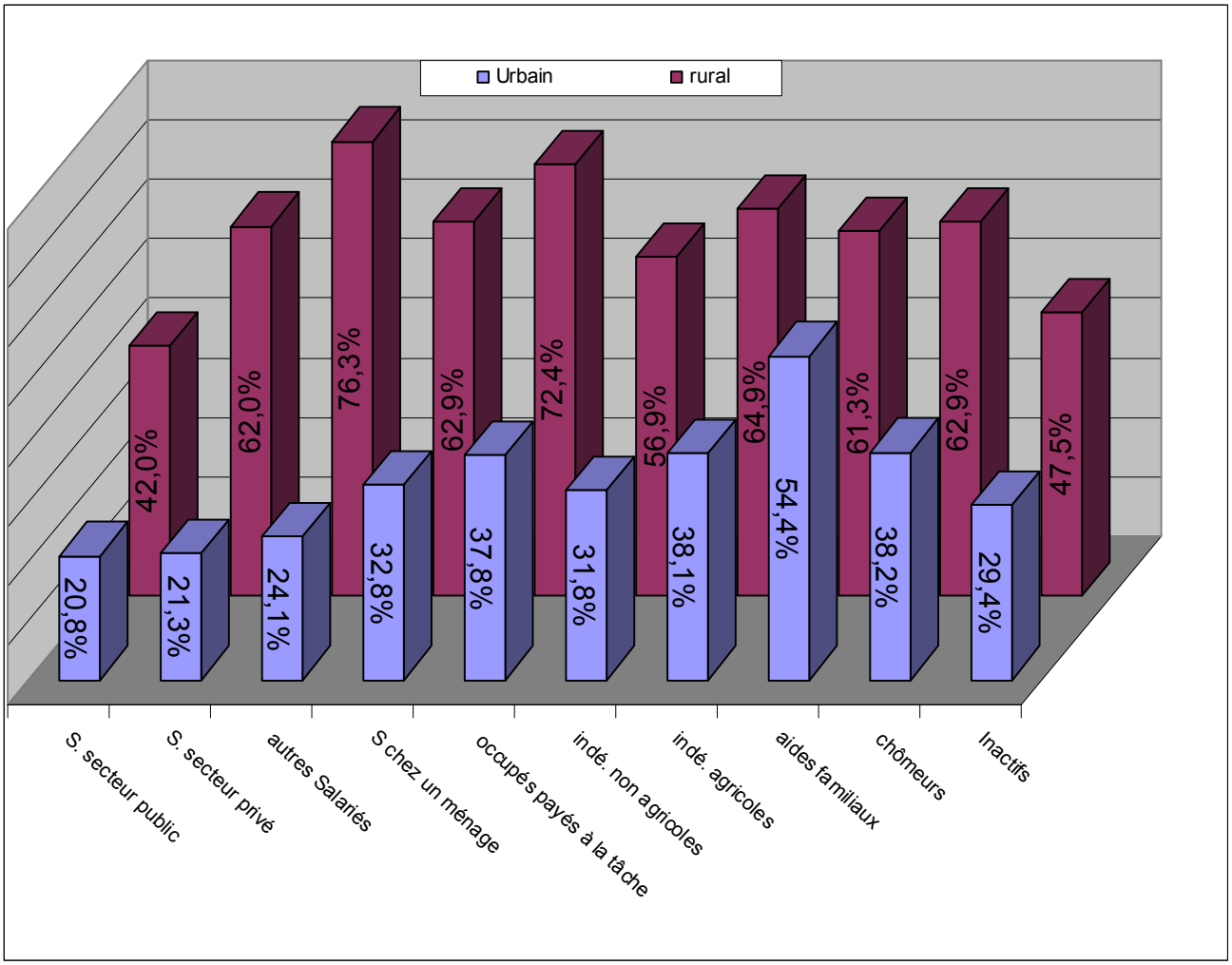

1.2.5. Extrême pauvreté

28,8% de la population du pays vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté qui est fixé pour 2004 à 71550 UM. En milieu rural l'extrême pauvreté est de 39,1% contre 13,8% en milieu urbain. Selon les grandes zones écologiques, la tendance est la même que celle de l'étendue de la pauvreté.

Les extrêmes pauvres comme les pauvres sont concentrés en milieu rural qui renferme 80,5% d'extrêmes pauvres du pays.

Il ressort de l'analyse des indices de contribution à l'incidence de l'extrême pauvreté par grandes zones que Nouakchott et Autres villes contribuent relativement peu face aux zones du Rural Autre et du Rural Fleuve dont les contributions sont respectivement de 62,1% et 18,3%.

Comme pour la pauvreté, une analyse plus détaillée de l'extrême pauvreté qui prend en compte la dimension régionale (Wilaya) s'impose.

Tableau 10 : Incidence et contribution des milieux de résidence pour l'extrême pauvreté (en%)

Seuil = 70614 UM

Milieu de résidence	P0	C0
Rural Fleuve	44,2	18,3
Rural Autre	37,7	62,1
Rural	**39,1**	**80,5**
Nouakchott	10,9	9,3
Autres villes	18,1	10,3
Urbain	**13,8**	**19,5**
National	**28,8**	**100**

Cette analyse permet de constater que les pourcentages les plus élevés des personnes qui vivent en dessous du seuil le plus bas sont observés au niveau des Wilaya du Tagant (53,9%), du Gorgol (47,3%), de Guidimagha (44,5%) et du Brakna (43,1%).

Les wilaya de Tiris Zemmour, Nouakchott et Nouadhibou affichent les taux d'extrêmes pauvres les plus faibles ; des taux dans la fourchette 11%-12%.

Le classement de l'ensemble des wilaya selon l'étendue de l'extrême pauvreté est le même que celui déjà établi sur la base du seuil élevé (de 1$/j/t) de la sévérité de la pauvreté.

Les indices de contribution des Wilaya à l'extrême pauvreté indiquent que les quatre Wilaya les plus pauvres citées plus haut contribuent le plus à l'étendue de l'extrême pauvreté, excepté Tagant qui compte environ 8% de la pauvreté extrême[8]. La contribution cumulée de ces quatre Wilaya est de 49,2% pour l'étendue de l'extrême pauvreté. Ces Wilaya abritent 28,3% de la population sédentaire du pays selon les projections du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2000).

Tableau 11 : Incidence et contribution des wilaya pour l'extrême pauvreté (en%)

Seuil = 71550 UM

Wilaya	P0	C0
Hodh El charghi	26,8	9,1
Hodh El Gharbi	30,5	7,6
Assaba	27,5	9,2
Gorgol	47,3	15,9
Brakna	43,1	13,9
Trarza	33,2	10,8
Adrar	22,4	2,5
D.Nouadhibou	10,8	1,5
Tagant	53,9	7,9
Guidimagha	44,5	11,6
Tiris Zemmour	12,0	0,7
Inchiri	22,0	0,1
Nouakchott	10,9	9,3
National	**28,8**	**100**

[8] Cette wilaya pèse démographiquement pour moins de 3%.

2.2.6 Pauvreté relative

Pour l'étude de la pauvreté relative, la définition se base sur la distribution des dépenses moyennes par tête (per capita). La moyenne de dépenses du deuxième et du troisième quintile est utilisée pour estimer le seuil de pauvreté relative. Cette moyenne est de 86 357 UM.

L'application de ce seuil de 86357 UM réduit naturellement l'étendue (P0) de la pauvreté au niveau national qui devient 40,7%. La profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté relative sont respectivement de 12,6% et de 5,5% au niveau national.

Pour les milieux urbain et rural, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté relative est respectivement de 23,4% et 52,5%. L'examen selon les grandes zones donne 20,5%, 27,7%, 59% et 50,9% respectivement à Nouakchott, dans Autres villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre.

Tableau 12 : Indice de pauvreté relative

Seuil = moyenne du deuxième et troisième
86 357 UM

	P0	P1	P2
Rural fleuve	59,0	18,9	8,1
Rural autre	50,9	16,8	7,6
Rural	**52,5**	**17,2**	**7,7**
Nouakchott	20,5	4,7	1,8
Autres villes	27,7	7,5	3,0
Urbain	**23,4**	**5,8**	**2,3**
National	**40,7**	**12,6**	**5,5**

2.3 Evolution de la pauvreté et de l'extrême pauvreté 2000-2004

2.3.1 Evolution de la pauvreté selon le milieu

L'analyse comparative des indices de pauvreté issus des deux enquêtes fait ressortir une baisse de la pauvreté au niveau national entre les deux années (2000 et 2004). Cette baisse se généralise aux différents indicateurs de mesure de l'étendue, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 51% en 2000 à 46,7% en 2004, soit un recul de 4,3 points entre 2000 et 2004. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu des baisses respectives de 4 points et 2,7 points entre les deux années.

Cette situation signifie qu'outre le pourcentage des personnes pauvres qui est en régression, une amélioration a été enregistrée au niveau des conditions de vie des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduite plus vite que la pauvreté, passant de 34,8% en 2000 à 28,8% en 2004, soit un recul de 6 points sur la période.

L'examen des indices de pauvreté par milieu montre un recul de la pauvreté dans le milieu rural et son aggravation dans le milieu urbain entre 2000 et 2004. La profondeur et la sévérité ont suivi la même tendance dans les deux milieux.

Pour le milieu urbain, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,5% en 2000 à 28,9% en 2004 ; soit une légère aggravation de la pauvreté de 0,4 point. Cette même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité.

Figure 3 : Evolution de l'incidence de pauvreté par zone de résidence

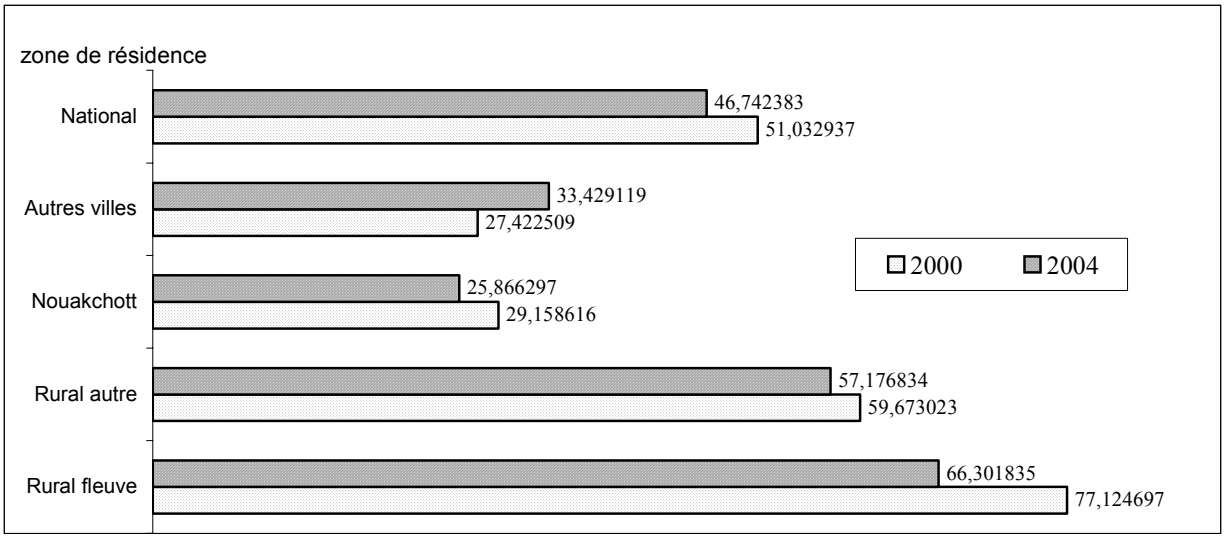

Les indices de pauvreté examinés entre 2000 et 2004 par zones écologiques présentent des évolutions contrastées. En effet, au niveau du milieu urbain, une diminution de la pauvreté à Nouakchott et une aggravation de celle-ci dans les Autres villes sont bien constatées.

Pour Nouakchott, le pourcentage des personnes qui ont une dépense annuelle par tête inférieure au seuil de pauvreté est de 25,9 en 2004 contre 29,2 en 2000, soit une baisse de l'étendue de la pauvreté de 3,3 points. Cette même tendance est observée pour la gravité et la sévérité de la pauvreté. Elles ont baissé respectivement de 1,2 points et de 0,4 point.

En revanche, dans les Autres villes le pourcentage des pauvres est passé de 27,4 en 2000 à 33,4 en 2004, soit une augmentation de l'étendue de la pauvreté de 6 points sur la période. De même la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont augmenté respectivement de 1,7 points et de 0,7 point sur la même période 2000-2004.

La ville de Nouadhibou a connu, sur la période 2000-2004, une dégradation de la situation en termes de pauvreté beaucoup plus grave que toutes les autres villes. En 2000, seulement 4,1% de la population de la ville vivent en dessous du seuil de pauvreté. En 2004, le pourcentage des pauvres s'est multiplié par cinq ; 20,6% des habitants de la ville vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ceci s'explique en partie par la récession de l'activité dans le secteur de la pêche qui constitue la principale source de revenu de la population de la ville.

En milieu rural, la pauvreté a enregistré un recul ; l'incidence de la pauvreté est passée de 66,2% en 2000 à 59% en 2004, soit une baisse de 7,2 points. De même, la profondeur et la sévérité ont diminué en passant respectivement de 27% et 14% en 2000 à 20,6% et 9,6% en 2004.

Dans le Rural Fleuve, le pourcentage des individus qui vivent en deçà du seuil de pauvreté est de 66,3 en 2004 contre 77,1 en 2000, soit une baisse de l'incidence de la pauvreté de 10,8 points. Egalement, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont reculé dans cette zone en passant respectivement de 32,7% et 17,3% en 2000 à 22,7% et 10,2% en 2004.

Dans le Rural Autre, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est de 57,2% en 2004 contre 59,7% en 2000, soit une diminution de 2,5 points.

De même, la gravité et la sévérité de la pauvreté ont régressé respectivement de 3,7 et 2,7 points.

En ce qui concerne l'évolution des indices de contribution du milieu à la pauvreté entre 2000 et 2004, il est à noter la baisse de la contribution du milieu rural à l'étendue de la pauvreté entre 2000 et 2004, passant de 77,6% à 74,8%.

Concernant l'évolution des indices de contribution des grandes zones à la pauvreté, on note une baisse significative (de moitié) de la contribution de la zone Rural fleuve à l'étendue de la pauvreté entre 2000 et 2004 en passant de 33,6% à 16,9%.
Contrairement à cela, l'indice de contribution de la zone Rural autre a enregistré une augmentation importante, passant de 44% en 2000 à 57,9% en 2004.

Au niveau du milieu urbain, la contribution de Autres villes a augmenté passant de 8,7% en 2000 à 11,7 % en 2004. Cependant, malgré la baisse de la pauvreté à Nouakchott, sa contribution à celle-ci est restée stable.

Pour les indices de contribution à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté, le schéma d'évolution est similaire à celui des indices de contribution à l'étendue de la pauvreté.

2.3.2 Evolution de la pauvreté selon les Wilaya

L'examen des taux de pauvreté suivant les grandes zones n'est pas suffisant pour identifier les poches de pauvreté. Une analyse plus fine des tendances par Wilaya, serait utile dans ce sens et aidera mieux les décideurs dans l'orientation des programmes de développement.

La comparaison des résultats des deux enquêtes fait apparaître une augmentation de la pauvreté entre 2000 et 2004 au niveau de sept Wilaya du pays : Hodh El Chargui, Brakna, Adrar, D. Nouadhibou, Tagant, Tiris Zemmour et Inchiri.
En terme absolu, cette aggravation est d'environ 18 points pour Tagant, Inchiri et Hodh El Chargui, de 15 points pour D. Nouadhibou, de 13 points environ pour T ; Zemmour et Adrar et de 2,7 points pour Brakna. En terme relatif, elle passe de 268% pour D. Nouadhibou à 4,4% pour Brakna.

De même, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté indiquent un recul entre 2000 et 2004 au niveau de toutes les sept Wilaya citées ci-dessus.

Les wilaya d'Assaba, du Guidimagha, du Hodh El Gharbi et du Gorgol sont les wilaya qui ont enregistré les baisses de pauvreté les plus importantes respectivement de 26, 20, 15 et 11 points.

Pour conclure sur cette analyse comparative faite entre les deux années 2000 et 2004 aussi bien pour la pauvreté que pour l'extrême pauvreté, on retient que :

- La pauvreté a baissé de façon générale;
- La pauvreté reste toujours un phénomène rural : En 2004, un peu moins de 6 personnes sur 10 (59%) en milieu rural vivent en deçà du minimum requis;
- Nouakchott a connu une amélioration du niveau de vie de ses habitants ;
- La pauvreté s'est aggravée à Nouadhibou et dans les autres villes du pays.

Figure 4 : Evolution de la pauvreté par wilaya

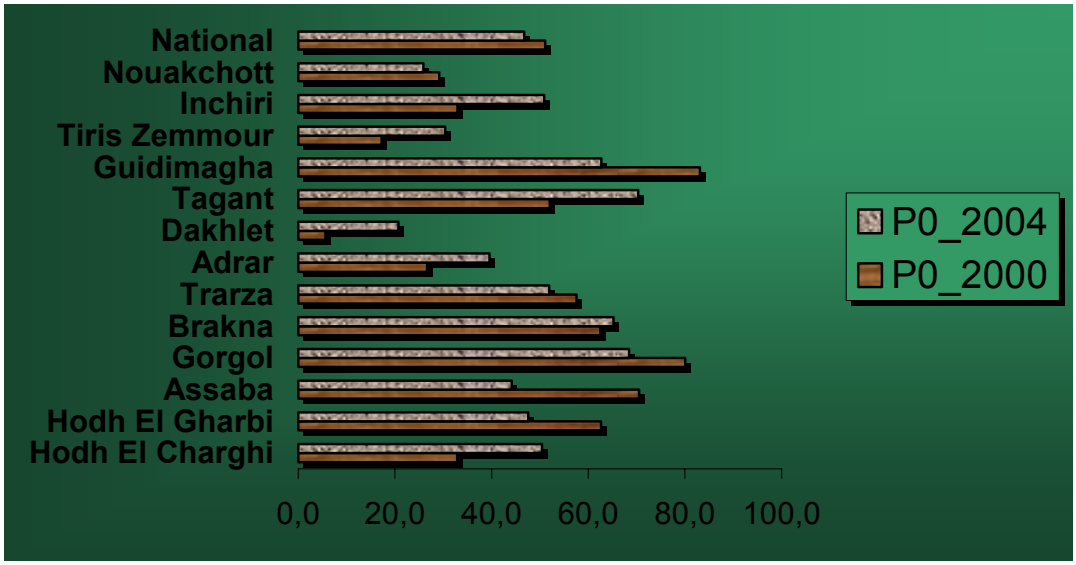

2.3.3 Evolution selon les groupes socio-économiques 2000-2004

L'analyse comparative de l'évolution de l'étendue de la pauvreté selon les groupes socio-économiques constitués en 2000 indique qu'elle a augmenté chez les salariés des secteurs public et privé, les indépendants non agricoles, les aides familiaux et autres occupés. Les aides familiaux ont subi une hausse relativement importante de l'incidence de 26,7 points. L'augmentation est de 6 points chez les indépendants non agricoles et d'environ 3 points chez les salariés du secteur public et ceux du privé.

Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté a enregistré sa baisse la plus importante chez les indépendants agricoles. La baisse est significative et elle est de 10,5 points.

Concernant les groupes socio-économiques des personnes sans emplois (chômeurs et inactifs), on note une diminution des incidences de la pauvreté en 2004 comparée à 2000. Ce résultat montre que l'activité du chef de ménage n'explique pas à elle seule la situation économique du ménage.

Figure 5 : Evolution de la pauvreté par groupe socioéconomique du CM

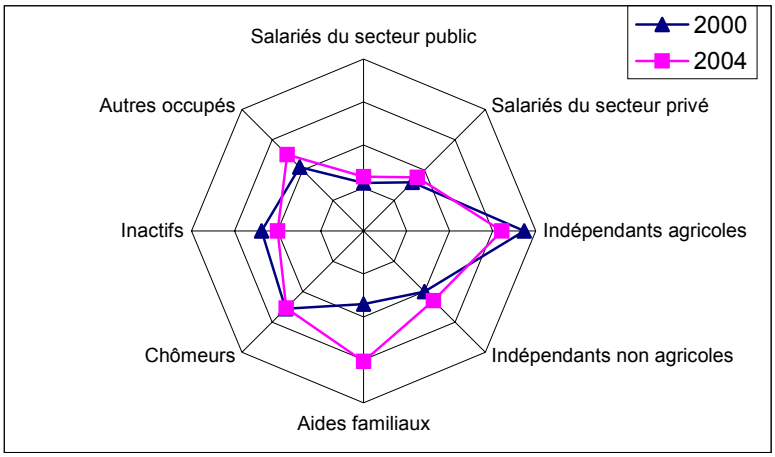

Pour tous les groupes excepté les salariés des secteurs public et privé, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté ont reculé entre 2000 et 2004.

L'analyse de l'évolution de la pauvreté des groupes socioéconomique par milieu de résidence montre que l'augmentation constatée au niveau des salariés est une résultante des évolutions inversées par milieu. En effet, les salariés du secteur public

enregistrent une baisse d'environ 7 points en milieu rural et une augmentation de 2,7 points en milieu urbain. En revanche, la situation des salariés du secteur privé s'est améliorée en milieu urbain et elle s'est dégradée en milieu rural.

2.4 Analyse de l'inégalité

Les études concernant la répartition du revenu distinguent nettement les questions liées à l'inégalité de celles relatives à la pauvreté. Les premières concernent la répartition dans son ensemble, tandis que les autres se concentrent plutôt sur la base de l'échelle de la répartition. Autrement dit, alors que la pauvreté situe dans l'absolu le niveau de vie d'une partie de la population (les pauvres) à travers le seuil de pauvreté, l'inégalité analyse les différences de niveau de vie relatif au sein de la population.

Dans ce chapitre, l'analyse se limitera aux mesures récentes de l'inégalité afin de permettre aux décideurs de pouvoir comparer les résultats, soit avec ses correspondants dans les publications antécédentes, soit avec des différentes sociétés. Ainsi, il sera utile de signaler dans ce contexte que nous focaliserons notre analyse sur la base de consommation par tête comme indicateur du bien-être. Néanmoins, que la consommation par équivalent adulte semble être la plus pertinente, le choix de cette approche est essentiellement pour des raisons de comparaison et d'actualisation des données existantes.

2.4.1 La comparaison des quintiles

Le calcul des parts des déciles de la population, le plus pauvre et le plus riche, permet d'appréhender une première idée sur l'inégalité dans la société étudiée.

Dans notre cas, la part des consommations du décile inférieur de la distribution représente seulement 2,7% de la dépense totale en 2004 contre 2,5% de la consommation globale en 2000. En revanche, les 10% les plus riches de la population se partagent 32% des dépenses en 2004 contre 29,5% en 2000. Soit environ douze fois ce qui consomme le décile le plus pauvre de la population.

Ces résultats montrent un léger ajustement au niveau du décile le plus pauvre, ce qui indique implicitement que les plus pauvres demeurent sur le même niveau que 2000, notamment en prenant en considération l'inflation enregistrée sur les prix des produits et services de base entre 2000 et 2004. Cependant l'amélioration appréciable du quotient du décile supérieur peut expliquer un changement important des modes de vie des plus riches par rapport à 2000.

Le premier quintile le plus pauvre de la population se partage seulement 6,7% et les 20% les plus riches se partage presque la moitié de la dépense au niveau national (46,8%). Ces derniers résultats confirment qu'au moment de l'enquête, l'état du bien-être du bas de l'échelle se révèle préoccupant. Le tableau 1 illustre les divers indicateurs sur le plan régional et par rapport aux milieux :

La lecture du tableau permet de constater que les wilaya de l'Assaba, de Dakhlet Nouadhibou et de Nouakchott enregistrent les taux d'inégalité les plus élevés. La comparaison des résultats de l'EPCV 2004 aux résultats de l'EPCV 2000 montre que les déductions au niveau national s'étalent pour Nouakchott, et d'une façon plus prononcée (la part de dépenses du décile des pauvres a reculé de 3,1 en 2000 à 3,0 en 2004 ; contre la part partagée de décile des riches qui a marqué une augmentation de 27,3 en 2000 à 33,2 en 2004). C'est-à-dire que les plus pauvres de Nouakchott ont appauvri par rapport à 2000.

Au niveau de milieu de résidence, les résultats apparaissent presque identiques par rapport à 2000 pour le milieu rural, dans la mesure où les parts partagées par les plus pauvres et les plus riches, demeurent en 2004 autour de ses homologues en 2000. Néanmoins, les résultats montrent une aggravation d'inégalité dans le milieu urbain entre 2000 et 2004.

Tableau 13 : Pourcentage de dépenses détenues par les déciles extrêmes

Wilaya /Milieu	1er décile	10ème décile
Hodh Chargui	3,3	24,5
Hodh Gharbi	2,8	30
Assaba	2,3	32,3
Gorgol	3,4	27,9
Brakna	3,5	25,3
Trarza	2,9	28,3
Adrar	3	30,7
Nouadhibou	2,6	31,3
Tagant	3,3	26,4
Guidimagha	3,7	25,5
Tiris Zemmour	4	22,3
Inchiri	4,7	19,2
Nouakchott	3	33,2
Urbain	**2,8**	**32,5**
Rural	**3,1**	**28,1**
Ensemble	**2,7**	**32**

2.4.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini

Cette courbe indique l'apport relatif cumulé (en revenu ou en consommation) d'une proportion p de la population. Plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la bissectrice, plus l'inégalité dans la répartition des revenus/consommation est importante.

Figure 6 : Courbe de Lorenz 2000 et 2004

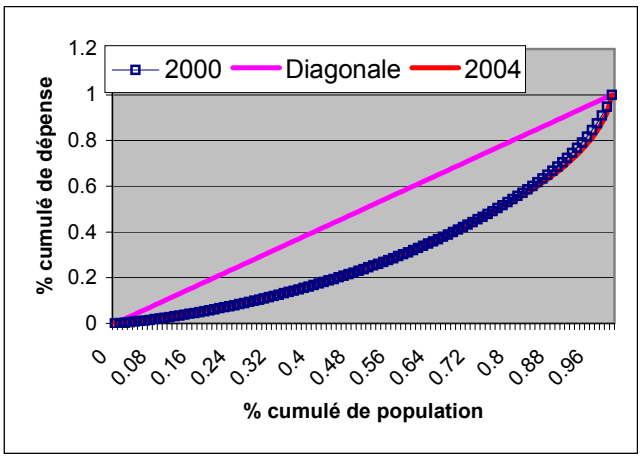

Il importe de faire la comparaison en premier lieu entre les deux courbes de Lorenz, celle de l'EPCV 2000 et celle de l'EPCV 2004.

Les courbes de Lorenz indiquent une légère augmentation de l'inégalité sur la période. L'indice de Gini est passé de 0,390 à 0, 393. Ce résultat cache une disparité importante par milieu de résidence. L'inégalité en 2004 est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Figure 7 : Courbe de Lorenz 2004 urbain-rural

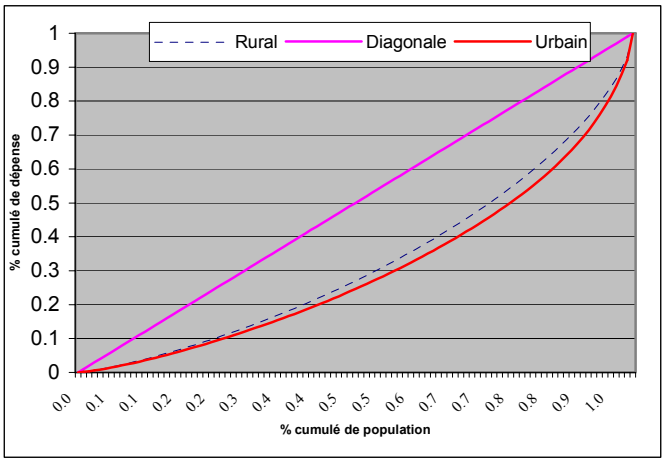

L'indice de Gini a stagné sur la période 2000-2004 en milieu rural. En revanche, l'indice de Gini a accru de 0,367 en 2000 à 0,395 en 2004 en milieu urbain, soit une augmentation relative de 7,4% sur la période. L'inégalité entre les urbains et les ruraux est très forte et sa part dans l'inégalité est d'environ 54%.

Sur le plan régional, le niveau d'inégalité le plus élevé est observé dans la wilaya de l'Assaba avec un indice de 0,408 en 2004 contre 0,381 en 2000.

Par contre, le niveau de l'inégalité le plus bas est enregistré en Inchiri suivi, par le Tirs Zemmour avec les taux respectivement de 0,235 et 0,273 en 2004 contre 0,352 et 0,372 en 2000, ce qui traduit une amélioration considérable vers l'égalité dans ces deux wilaya. Cependant, cette amélioration est conduite par un appauvrissement aperçu.

En ce qui concerne l'inégalité au niveau des groupes socioéconomiques, l'indice de Gini fait ressortir des résultats attendus. Le groupe le moins égalitaire est le groupe des indépendants non agricoles. Ceci est dû à la composition hétérogène du groupe. En particulier, et dans le cadre de comparaison entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public, le constat est que les deux catégories sont presque identiques en termes d'inégalité. L'inégalité au sein de ces groupes est passée de 0,35 en 2000 à 0,39 en 2004.

Tableau 14 : Indices de Gini par wilaya 2000 - 2004

Wilaya/Milieu	2000	2004
Hodh Chargui	0,357	0,307
Hodh Gharbi	0,368	0,379
Assaba	0,381	0,408
Gorgol	0,323	0,339
Brakna	0,330	0,312
Trarza	0,337	0,358
Adrar	0,273	0,381
Nouadhibou	0,304	0,389
Tagant	0,340	0,331
Guidimagha	0,337	0,319
Tiris Zemmour	0,372	0,273
Inchiri	0,349	0,235
Nouakchott	0,346	0,398
Ensemble	**0,390**	**0,393**

Figure 8 : Indice de Gini par GSE du CM 2000-2004.

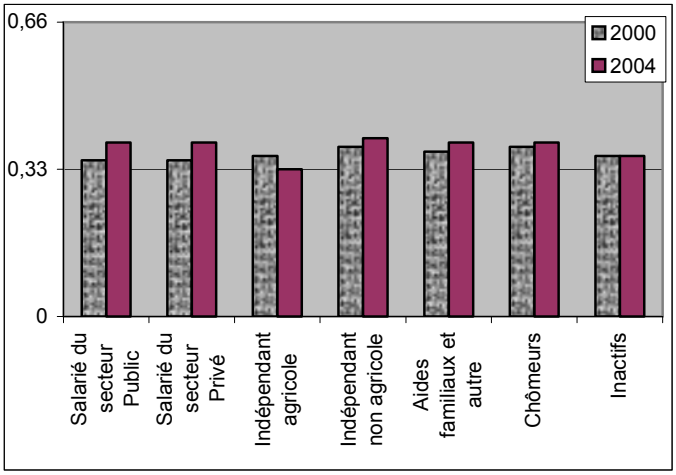

Tableau 15 : Indices de Gini GSE

GSE	2000	2004
Salarié du secteur Public	0,35	0,39
Salarié du secteur Privé	0,35	0,39
Indépendant agricole	0,36	0,33
Indépendant non agricole	0,38	0,40
Aides familiaux et autre occupés	0,37	0,39
Chômeurs	0,38	0,39
Inactifs	0,36	0,36

3.1 Caractéristiques démographiques

3.1.1 Structure de la population par âge et par sexe

La structure de la population par sexe donne 51,1% pour les femmes et 48,9% pour les hommes. Le rapport de masculinité pour l'année 2004 se situe à 95,6 hommes pour 100 femmes, légèrement inférieur à celui enregistré en 2000 qui est de 97,6 selon l'EPCV-2000 et le RGPH-2000.

Figure 9: Répartition de la population par sexe selon le milieu de résidence (en %)

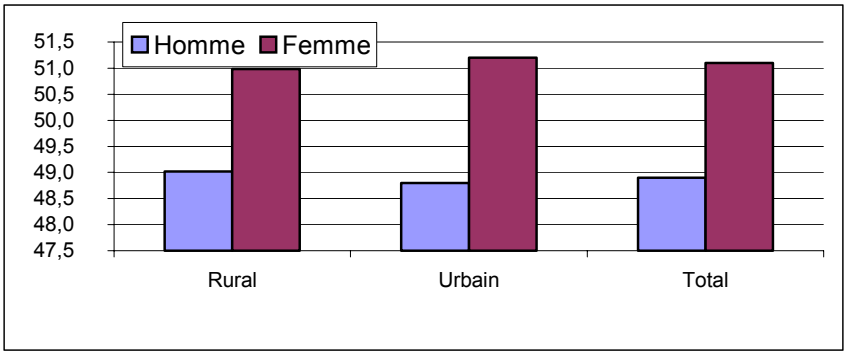

La répartition par grands groupes d'âge est quasi-identique à celle observée en 2000. Elle montre le caractère jeune de la population du pays avec 41,6% pour les personnes âgées de moins de 15 ans. La population dans la tranche d'âge 15-64 ans représente 54,9%.

L'examen selon le milieu de résidence permet de constater que le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est plus élevé en milieu rural (44,4%) qu'en milieu urbain (37,5%). Contrairement à cela, la proportion des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est plus faible en milieu rural où elle se situe à 51,5% contre 59,8% pour l'urbain.

3.1.2 Femmes chefs de ménage

La proportion des ménages dont le chef est une femme est de 19,2% pour l'ensemble du pays en 2004, soit une baisse par rapport à l'année 2000 où elle était de 20,5%. Ce pourcentage varie selon le milieu de résidence : il est de 18,2% en milieu rural contre 20,8% en milieu urbain. La répartition selon l'état matrimonial montre que la majorité des chefs de ménages sont mariés (77,4%) et seulement 2,9% sont célibataires.

3.1.3 Taille moyenne du ménage

La taille moyenne du ménage en 2004 selon l'enquête est de 5,7 personnes, environ une personne de moins par rapport à l'EPCV 2000 (6,5). Elle varie selon les wilaya. La taille la plus élevée est enregistrée au niveau des wilaya du Guidimagha (6,4) et du Gorgol (6,4) . Pour Nouakchott, la taille moyenne du ménage se situe à 5,9 personnes.

Les données de l'enquête permettent de constater la différence significative entre la taille moyenne des ménages dont le chef est une femme qui est de 4,4 personnes et celle des ménages dirigés par des hommes qui atteint 5,9 personnes.

3.2 Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation s'élève à 57,5% pour la tranche de la population âgée de quinze ans ou plus. Ce taux était de 57,2% selon l'EPCV-2000, soit une très légère hausse au cours des quatre dernières années. En référence à la population âgée de dix ans ou plus, le taux d'alphabétisation a connu, en revanche, une évolution positive significative de plus de 7 points sur la même période; 60,4% en 2004 selon l'EPCV contre 53,1% estimé sur la base des résultats du RGPH-2000.

En 2004, le taux d'alphabétisation enregistre encore de disparités importantes par sexe et par milieu ; il est de l'ordre de 66,5% pour les hommes contre 49,5% pour les femmes et 72,3% en milieu urbain contre 46,2% en milieu rural. En comparant avec les résultats de l'EPCV-2000, une amélioration est constatée chez les hommes (3 points) et au niveau du milieu rural (1 point). En revanche, la baisse est survenue chez les femmes ainsi qu'en milieu urbain (environ 3 points).

L'analyse par wilaya montre également des écarts significatifs ; le taux d'alphabétisation en 2004 varie entre 28,6% au Gorgol et 76,4% à Nouakchott. Les wilaya du Gorgol, du Guidimagha, de l'Assaba, du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi et du Brakna enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Les meilleurs résultats sont enregistrés au niveau de Nouakchott et de Dakhlet-Nouadhibou. Par rapport à 2000, seules quatre wilaya ont connu une amélioration (Hodh El Gharbi, Brakna, Guidimagha et Trarza), avec des évolutions variant de 5% à 15%. En revanche, toutes les autres wilaya du pays ont enregistré une baisse de leur taux d'alphabétisation (allant de 1,1% à Nouakchott à 27,1% au Gorgol).

Par ailleurs, on note une corrélation positive entre le degré de la pauvreté et l'alphabétisation ; le taux de ce dernier croît significativement du premier au dernier quintile, passant de 38,4% à 73,2%, soit presque le double.

3.3 Education

Figure 10 : Evolution du TBS par wilaya

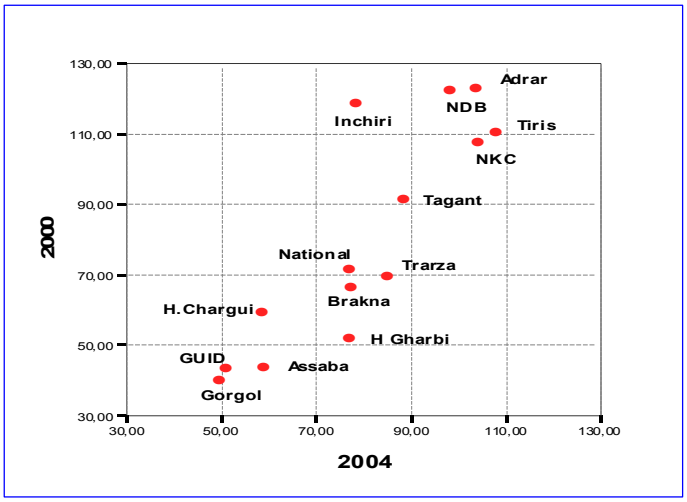

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS[9]) est passé de 71,6% en 2000 à 76,6% en 2004, enregistrant ainsi une amélioration de la couverture scolaire sur cette période. L'analyse par genre montre qu'en 2004, le TBS des filles au niveau national dépasse de 4,5 points celui des garçons (79% pour les filles contre 74,5% pour les garçons), ce qui correspond à une inversion de situation par rapport à 2000 (72,4% contre 70,7%). Les disparités les plus importantes s'observent entre milieu dans la mesure où, le TBS en milieu urbain est de 102,6% contre seulement 62,4% en milieu rural, soit 40,2 points de différence. Le niveau de vie de la famille a un impact important sur le TBS et ceci quelque soit le sexe de l'enfant, en effet, les enfants des ménages les plus pauvres sont pratiquement deux fois moins scolarisés que ceux des ménages les plus nantis (le TBS des premiers est de 56,3% contre 97,8% pour les seconds).

[9] TBS = Nombre d'enfants scolarisés au fondamental/Nombre total d'enfants âgés de 6 à 11 ans

L'analyse du TBS par wilaya en 2004 fait ressortir des disparités considérables. L'écart type de la structure de ce taux par wilaya est de 20,5%. Les deux extrêmes sont enregistrés entre la wilaya de Tiris-Zemmour 107,6% et celle du Gorgol 49,3%, soit 58 points de différence. En comparaison avec le taux national, les wilaya du Hodh Chargui, de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimagha peuvent être considérées comme sous scolarisées eu égard à leurs TBS bien inférieurs au taux national. Les wilaya du Hodh El Gharbi, du Brakna et de l'Inchiri sont dans la moyenne et toutes les autres wilaya connaissent des TBS largement supérieurs à la moyenne nationale. C'est le cas notamment à Nouakchott, Tiris-Zemmour et Adrar où le taux dépasse 100%.

En terme d'accès, 72,5% d'enfants scolarisés au fondamental, en 2004, vivent dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école fondamentale. Cette proportion s'élève à 81,1% en milieu urbain contre 67,8% en milieu rural. Selon les wilaya, elle varie de 49,1% à Inchiri à 86,6% à Nouakchott.

Figure 11 : Evolution de la couverture scolaire

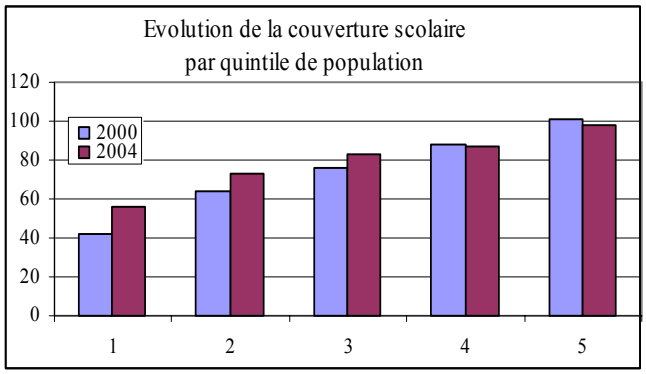

La couverture scolaire, tout comme la plupart des services sociaux, bénéficie plus aux riches qu'aux pauvres. Cependant, l'évolution de la situation entre 2000 et 2004 est en faveur des plus pauvres. En effet, le gain en taux brut de scolarisation est plus important pour les quintiles 1 et 2 que pour le reste de la population. Cette amélioration de l'accès au service public serait peut être un point positif marqué par la politique menée en faveur de ces populations à travers l'appui apporté aux infrastructures de base.

Au niveau du secondaire, le TBS[10] a connu ces dernières années une hausse substantielle, passant de 19,4% en 2000 à 29,6% en 2004. En revanche, contrairement au fondamental, le TBS des garçons au secondaire est plus important que celui des filles (31,8% contre 27,5%), aggravant ainsi la situation observée en 2000 (19,9% contre 18,8%). Les écarts les plus importants sont observés entre le milieu urbain et le milieu rural avec respectivement un TBS de 51,9% et 14% en 2004, accentuant ainsi l'écart de 31,3 points observé en 2000.

L'analyse de cet indicateur selon les wilaya en 2004, montre que celles-ci peuvent ainsi être classées en deux sous groupes, à savoir le Hodh El Chargui, le Gorgol, l'Assaba et le Brakna où le TBS est en dessous de la moyenne nationale et les autres wilaya où il dépasse la moyenne nationale. Les écarts les plus importants sont observés entre Inchiri et Tiris-Zemmour avec un TBS respectivement de 61,1% et 64,1% et le Hodh El Chargui où il est de 8,6%.

▶ *Abandon et redoublement à l'école*

Concernant le redoublement, le taux est passé de 13,3% en 2000 à 14% en 2004 au niveau fondamental. Le taux de redoublement le plus élevé est enregistré en sixième année (28,5% en 2004), alors que le taux le plus faible est enregistré en deuxième année (11% en 2004). Comme au fondamental, le taux de redoublement au secondaire a baissé (17% en 2003-04 contre 14% en 2004-05). Le taux le plus élevé est enregistré en Terminale (61% en 2003-04 contre 73% en 2004-05), alors que le taux le plus faible est

[10] Rapport entre l'effectif d'élèves scolarisés au secondaire et le total d'enfants âgées de 12 à 17 ans

enregistré en quatrième année (4,4%). La véritable sélection se passe à la fin de chaque cycle, sixième année pour le fondamental et terminale pour le secondaire.

L'examen des raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent plus l'école permet de distinguer trois catégories : des raisons liées à la fin des études, des raisons liées à l'offre (l'école) et d'autres liées à la demande (l'enfant et son ménage). En 2004-2005, pour 19,7% des enfants, les raisons de la non fréquentation de l'école sont liées à l'offre scolaire (pas d'école ou l'école est éloignée (8%), l'école existe, mais pas le niveau demandé (6,6%), renvoi (5,1%), absence de cantine (2,9%) et coût élevé (2,1%)). La majorité des abandons est due aux questions liées à la demande (71,5%). Parmi ces raisons, on peut noter la non nécessité de continuer les études (35,7%), la nécessité de travailler (24,8%), la maladie (5,8%) et le mariage ou la grossesse (4,3%).

▶ Satisfaction de l'école

Le niveau de satisfaction est relativement bas dans la mesure où seuls 31,9% des interviewés en 2004 sont satisfaits des services de leurs écoles respectives. Ce pourcentage varie selon le milieu. Il est de 47,2% en milieu urbain contre 23,5% en milieu rural. Au niveau du secondaire, le pourcentage des satisfaits n'est que de 10,8 %. Il est estimé à 20,2% en milieu urbain contre 4,3% en milieu rural. A l'échelle régionale, il varie de 3,7% au Hodh El Chargui à 26,4% au Tiris-Zemmour.

Les raisons du mécontentement sont de deux types. En premier lieu, la qualité de l'enseignement, que ce soit la qualité des outils ou des fournitures et en second lieu, la gestion et le pilotage du système notamment en ce qui concerne le personnel enseignant et son déploiement au sein des établissements scolaires et le fonctionnement même de ces derniers. L'ordre d'importance varie par milieu et par wilaya. Au niveau du fondamental comme au niveau du secondaire, la proportion des élèves mécontents est plus élevée dans les écoles publiques que dans les écoles privées. Dans les autres types d'enseignement, les élèves ont globalement la même appréciation sur le système quel que soit le statut de l'établissement.

Tableau 16 : Degré de satisfaction des élèves par niveau d'enseignement et par wilaya (2003/2004)

Indicateur	Hodh Chargui	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	NDB	Tagant	Guidim.	Tiris Zem.	Inchiri	NKTT	**Ensemble**
Fondamental	25,1	30,1	25,3	20,1	26,0	25,0	52,1	51,6	30,0	23,9	44,3	9,2	48,3	**31,9**
Secondaire	3,7	6,5	4,2	4,6	5,4	6,1	22,5	19,2	7,0	4,5	26,4	7,5	22,2	**10,8**

3.4 Santé et Nutrition

3.4.1 Morbidité

En 2004, le taux de morbidité[11] est de 6,3%, avec des disparités selon le genre, le milieu et la wilaya de résidence. En effet, il est plus élevé chez les femmes (7,1%) que chez les hommes (5,5%). Il est également plus élevé en milieu rural (6,9%) qu'en milieu urbain (5,5%).

[11] Pourcentage des individus ayant déclaré avoir été malade ou blessés durant les deux semaines précédant l'enquête. Ce taux était de 12% en 2000, mais sur une période de référence de 4 semaines.

Figure 12: Accès, morbidité, satisfaction et ratio consultation/morbidité par milieu

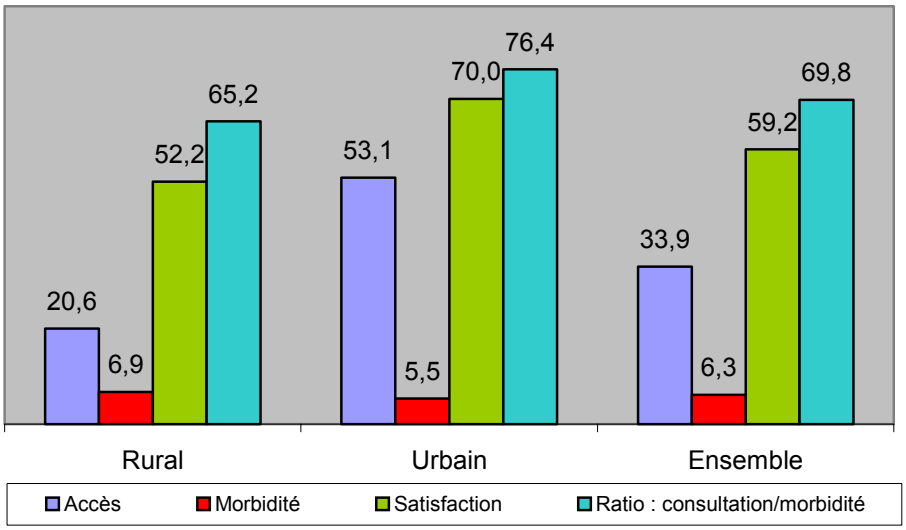

Au niveau régional, les wilaya du Guidimagha et du Hodh El Gharbi enregistrent les taux les plus élevés (respectivement 11,1% et 8,2%) et celle du Tiris-Zemmour le taux le plus bas (moins de 1%). Par ailleurs, le taux varie légèrement par niveau de vie, passant de 5,7% pour le premier quintile à 8,8% pour le dernier.

3.4.2 Utilisation des services de santé

3.4.2.1 Vaccination

La couverture vaccinale pour les enfants âgés entre 12 et 23 mois est de 79%. Cette couverture est plus importante en milieu urbain (86,4%) qu'en milieu rural (74,1%). Ce taux est légèrement en faveur de garçons (80,4%) contre les filles (77,8%). En revanche, la couverture enregistre une nette disparité par niveau de vie ; 85,1% des enfants de familles aisées (denier quintile) sont vaccinés complètement alors que ce taux n'affiche que 65% chez les plus démunies (premier quintile) ; soit une différence de 20 points.

L'examen de la vaccination selon le niveau d'instruction de la mère ne révèle que de divergences modérées; en effet, le taux de vaccination enregistre 77%, 81,9% et 86,8% chez les enfants dont les mères sont, respectivement, analphabètes, disposant le niveau primaire et le niveau supérieur.

3.4.2.2 Consultation

La consultation auprès des services modernes ou traditionnels est relativement importante, Le ratio consultation/morbidité se situe à 0,70 au niveau national. Ce ratio cache certaines disparités entre quelques catégories de la population. Les ruraux et les plus âgés (60 ans et plus) affichent des taux relativement faibles, 0,65 et 0,55 contre 0,76 et plus de 0,78 respectivement chez les urbains et les plus jeunes (âgés de moins de 30 ans).

Au niveau régional, la wilaya de Guidimagha, qui affiche le taux de morbidité le plus élevé, enregistre le ratio consultation/morbidité le plus bas (0,39). Les wilaya du Hodh El Chargui et de Dakhlet-Nouadhibou affichent les meilleurs ratios (plus de 0,80). Globalement, 69,8% de la population qui déclarent avoir été

malades ou blessés au cours de deux semaines précédant l'enquête, ont consulté un service de santé ou un guérisseur.

Selon le quintile, on constate une évolution positive en termes de nombre de consultation du quintile le plus pauvre vers le plus riche; le pourcentage des malades ayant consulté passe respectivement de 44,1% à 74,6%.

3.4.2.3 Soins pré et post-natals

Le taux des soins prénatals est de (80,5%) dont 92,3% en milieu urbain et 72,2% en milieu rural. Cette importance est due essentiellement à la multiplication des campagnes des services de la santé de la reproduction (les séances d'IEC, les campagnes de sensibilisation, les activités avancées et mobiles de la santé reproductive, etc.). Au niveau régional, on note une faiblesse particulière de ce taux dans les wilaya du Tagant et de l'Adrar, (respectivement 44,7% et 50,1%).

Malgré le taux élevé des consultations prénatales, le niveau d'accouchement assisté n'est que de 59,2%. Cet important écart peut trouver son explication dans le fait qu'une bonne proportion des accouchements se fait à domicile sans assistance (40,8%). Ces accouchements à domicile non assistés s'expliquent par les mécontentements (le coût élevé de prestations et l'accès difficile aux structures de santé) qui mènent les populations à solliciter les services des accoucheuses traditionnelles.

Au niveau des groupes de pauvreté, les trois premiers quintiles ont presque le même taux de consultation en soins prénataux (84%), par contre le dernier quintile qui correspond aux plus riches a un taux inférieur (76,8%).

3.4.2.4 Types et proximité des structures de santé fréquentées

- Types de structures

En ce qui concerne le lieu de consultation, les hôpitaux ont accueilli 46,8% de la population qui déclarent avoir consulté (30,8% ont consulté dans un hôpital régional et 16% dans un hôpital tertiaire). Les centres de santé ont reçu 20,7% de la consultation tandis que 5,7% se consultent chez un guérisseur ou par l'automédication. La fréquentation des structures de santé par type varie selon le milieu et le type de structure présent dans ce milieu. Les populations consultent donc en général les structures auxquelles elles ont facilement accès en termes de proximité, d'accessibilité et de qualité des prestations. Ainsi, on note une fréquentation assez importante des centres de santé en milieu rural par rapport aux cliniques et cabinets privés en milieu urbain. Au niveau régional, il est à souligner une fréquentation relativement importante des structures privées dans les wilayas comme l'Inchiri et Nouakchott.

- Proximité des structures

L'accès, défini pour les membres vivant dans des ménages à moins de 30 minutes du plus proche établissement de santé, est encore assez faible dans l'ensemble. Seulement, 34,2% des ménages sont à moins de 30 minutes de la plus proche structure de santé. Ce taux d'accès est largement plus important en milieu urbain (53,7%) qu'en milieu rural (21%). Quant à la couverture sanitaire, dans un rayon de 5 km, elle est à 93% en milieu urbain et seulement de 31% en milieu rural. En comparant avec les résultats de l'EPCV-2000, on note une nette dégradation de la situation. En effet, en 2000 cette couverture était à 100% en milieu urbain et à 63% en milieu rural. L'accès des pauvres à des structures sanitaires dans un rayon de 5 Km est relativement faible (39,4%) alors que ce taux se situe à 72,2% chez les plus riches.

3.4.3 Nutrition

Au niveau de la nutrition, on constate que, chez les enfants de moins de 5 ans, les taux d'insuffisance pondérale et d'émaciation sont respectivement de 30,2% et 12,2% en 2004. Ces valeurs sont légèrement plus faibles que celles obtenues en 2000 par le biais de l'EDSM qui sont respectivement de 32% et 13%. Quant au retard de croissance, le taux observé en 2004 est de 40,3% contre 35% en 2000.

Figure 10: Différentes formes de malnutrition par sexe et âge

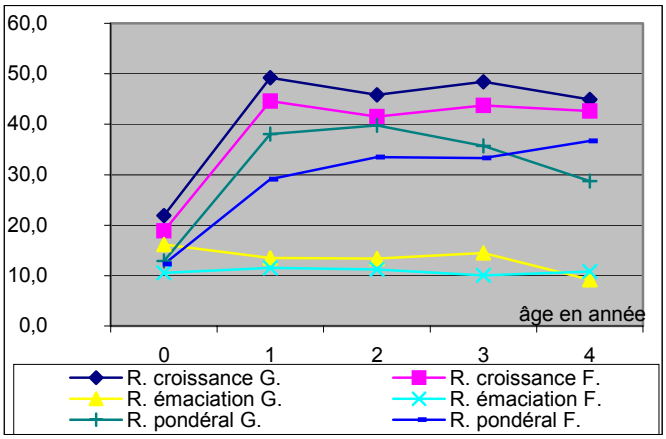

Le graphique ci-contre montre que les différentes formes de malnutrition sont plus présentes chez les garçons que chez les filles. Par ailleurs, les enfants âgés de moins d'une année sont les moins exposés à ces problèmes, exceptée l'émaciation qui décroît avec l'âge chez les garçons.

L'examen de la nutrition montre que l'insuffisance pondérale est plus accentuée chez les plus pauvres (42%). Ce taux est de 31,9% chez les enfants des plus riches. Les autres formes de malnutrition sont presque similaires pour tous les groupes de niveau de vie.

3.5 Logement

Le type d'habitation joue un rôle important dans le bien être des populations et varie souvent en fonction du niveau de vie des ménages. C'est la raison pour laquelle, il est intéressant d'examiner ci-dessous les caractéristiques de logement des populations.

3.5.1 Types d'habitat

Les habitations se répartissent en 2 principaux groupes : les habitats de type précaires (tentes, cases, baraques et M'bar) qui représentent en 2004 33% (les M'bar sont le lieu d'habitation de 21,5% des ménages) contre 32,6% en 2000 et les maisons avec 67% (contre 67,7% en 2000). Bien que le type d'habitat maison prédomine en milieu urbain (87,5%), les habitats précaires représentent une part non négligeable près de 13%. Ce type d'habitat est très présent à Nouakchott (11,6%) et à Nouadhibou (26,7%), qui sont les deux villes les plus urbanisées du pays. Les maisons sont très habitées dans le milieu urbain des autres wilaya. En effet, le pourcentage des ménages qui y réside est très élevé et varie entre 25,6% dans le Hodh El Gharbi et 92,2% au Tiris Zemmour. Dans les zones rurales, les ménages habitant dans des maisons représentent 53,2%. Ceux qui possèdent un habitat précaire représentent 46,8% dont 32,9% habitent les M'bar.

Selon les quintiles de pauvreté, le type d'habitat maison croit positivement du quintile le plus pauvre (60,2%) au plus riche (80,2%). Contrairement au type d'habitat Mbar, il décroît du quintile des plus riches vers le quintile des plus pauvres.

3.5.2 Statut d'occupation du logement

La majorité des ménages, soit 77,2% en 2004, sont propriétaires de leur logement contre 77% en 2000. La location vient en deuxième place avec 11,2% en 2004 contre 13% en 2000. Viennent ensuite le logement gratuit avec 6,1% et l'appropriation (4,8%), principalement dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou. Au niveau des wilaya, ce constat se confirme, le taux des propriétaires varie de 45,5% à Nouadhibou à 96,1% au Hodh El Chargui.

Des disparités existent également par milieu de résidence, où on note une différence importante entre le rural et l'urbain. En effet, dans le milieu rural, la quasi-totalité des ménages sont propriétaires de leur logement (93%) alors qu'en milieu urbain, ce taux est beaucoup plus faible (53,8%). Les locataires et les logés gratuitement sont plus présents en milieu urbain (respectivement 26,2% et 10,5%) que dans le milieu rural où ils sont quasiment inexistants. On trouve la plus forte proportion d'appropriation dans le milieu urbain (8,8%) contre 2,1% dans le milieu rural.

L'examen du statut d'occupation par groupe socio-économique montre que, bien que le statut propriétaire domine tous les autres, une forte proportion des locataires est constituée de salariés et d'aides familiaux (plus de 57%). 12,1% des salariés du secteur public sont logés gratuitement.

Selon la pauvreté, le statut de locataire domine plus chez les plus riches, par contre le statut de propriétaire domine plus chez les plus pauvres. L'appropriation est presque identique chez les pauvres et les riches.

3.5.3 Caractéristiques du logement

3.5.3.1 Eau potable

Figure 13 : Répartition sources d'eau

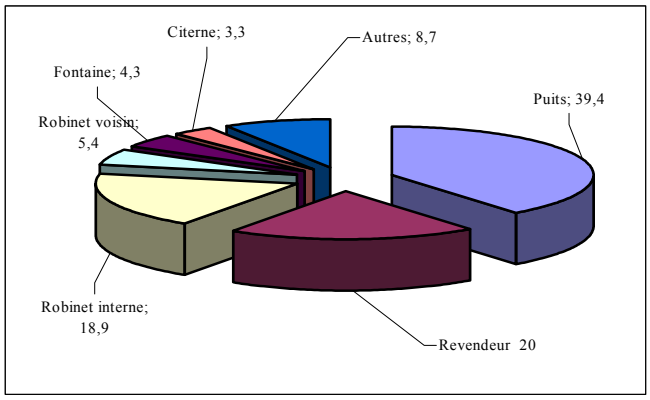

Les puits (à pompe et sans pompe) constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées, avec un taux de 39,4% contre 45% en 2000, suivis par les revendeurs d'eau pour un taux de 20% (contre 24% en 2000). L'approvisionnement à partir de robinets intérieurs est de 18,9% en 2004 contre 15% en 2000. Près de 22% des ménages s'approvisionnent des autres sources (citerne, robinet voisin, fontaine, eaux de pluies, fleuves ou lacs, etc.).

Les ménages vivant en milieu urbain s'approvisionnent essentiellement auprès des revendeurs d'eau (47,4%) et des robinets intérieurs (28,5%), alors que ceux vivant en milieu rural le font à partir des puits et forages et autres sources. Cependant, la proportion des ménages qui utilisent les robinets intérieurs est significative dans le rural (12,3%).

Les plus pauvres s'approvisionnent le plus avec les puits sans pompe (47%), par contre les plus riches s'approvisionnent le plus avec un robinet intérieur (34,3%). La proportion de l'utilisation des revendeurs d'eau comme source d'approvisionnement croit positivement des plus pauvres (8,9%) vers les plus riches (20,1%).

3.5.3.2 Eclairage

La principale source d'éclairage pour les ménages est la torche avec 51,2%. La proportion des ménages branchés au réseau de l'électricité est passée de 18% en 2000 à prés de 24% en 2004. La bougie vient en troisième position avec 15,4%. Les lampes à pétrole et à gaz représentent 5,1%, tandis que les groupes électrogènes et l'énergie solaire occupent une part marginale dans les sources d'éclairage utilisées par les ménages.

Au niveau du milieu, la torche et la bougie restent les principales sources d'éclairage dans le milieu rural ; 88,5% des ménages font recours à ces sources. Par contre, dans le milieu urbain, la principale source d'éclairage est l'électricité (57,6% des ménages utilisent l'électricité en 2004 contre 49% en 2000).

Les plus riches utilisent le plus l'électricité comme source d'éclairage (47%), alors que les plus pauvres utilisent le plus la torche (77,7%). La deuxième source d'éclairage pour les plus pauvres est la bougie (14,8%), par contre pour les plus riches c'est la torche (32,4%).

3.5.3.3 Type de toilettes

Dans l'ensemble en 2004, 47,9% des ménages enquêtés ne disposent pas de toilettes dans leurs logements contre 52% en 2000, 6,5% contre 8% en 2000 utilisent des cuvettes/ seaux, 29,9% contre 34% en 2000 utilisent des latrines avec fosse et seuls 7,3% disposent de toilettes avec chasse.

Ce constat cache d'importantes différences selon le milieu. En effet, en milieu urbain, ce sont les latrines qui sont le plus répandues (51,5%) bien que l'absence de toilettes est remarquable (15,1%), alors que dans le rural, la majorité des ménages ne disposent pas de toilettes (près de 70,1%) et seulement 15,2% disposant de latrines avec fosses. Les toilettes avec chasse sont essentiellement dans l'urbain avec 15,5%.

L'analyse selon la wilaya révèle d'importantes disparités. En effet, dans la wilaya de Nouakchott, ce sont les latrines qui sont les plus répandues (près de 60%) et les toilettes avec chasses d'eau représentent 9,1%. Dans les wilaya du Nord (Dakhlet-Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Inchiri) ce sont les toilettes avec chasses d'eau qui sont les plus utilisées, suivies des latrines. La situation particulière de cette zone s'explique par le fait que c'est une zone minière où la plupart des logements sont construits par les sociétés pour leurs employés suivant les normes requises pour le standing décent. En revanche, la plupart des ménages des autres wilaya sont sans toilettes.

Selon la pauvreté, les plus riches utilisent le plus comme type de toilette les latrines avec fosse septique (37,9%), alors qu'une bonne majorité des pauvres (73%) ne possèdent pas de toilettes. L'utilisation des toilettes avec chasse croit positivement du quintile le plus pauvre (1,3%) vers le plus riche (18,1%).

3.5.3.4 Combustibles de cuisine

Le bois constitue la première source d'énergie pour la cuisine avec 44,6% (contre 48% en 2000). Le gaz vient en deuxième position à 35% (contre 28% en 2000). Le charbon de bois constitue la troisième source d'énergie avec 19,1% (contre 23% en 2000). L'électricité et les autres sources d'énergie représentent une part négligeable (moins de 2%).

Selon le milieu, on constate des différences assez marquées. En effet, on observe au niveau du milieu urbain un taux d'utilisation important de gaz (62,8%), suivi du charbon (28,3%), tandis que le bois constitue le principal combustible de cuisine dans le milieu rural (plus de 70,4%), suivi du gaz (16,2%) et du charbon (12,8%).

L'examen des données par wilaya montre que le gaz butane est le combustible le plus utilisé pour la cuisine dans les wilaya du Trarza, de Nouakchott, du Tagant et dans les wilaya du Nord, alors que le bois

reste préféré dans les autres wilaya du pays. Cette situation contribue à la dégradation de l'environnement et joue contre la préservation du patrimoine forestier surtout dans les wilaya à vocation agropastorale.

L'analyse par pauvreté montre que les plus riches utilisent le plus le bois ramassé (37,8%) suivi de près du gaz (35,1%). Pour les pauvres c'est toujours le bois ramassé qui est le plus utilisé mais avec une forte proportion (67,9%), suivi de loin du Gaz (12,3%).

3.6 Emploi

3.6.1 Population active et taux d'activité

Le pourcentage des personnes en âge d'activité (âgés entre 15 et 65 ans) est de 54,9% de la population du pays. Ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (59,8% contre 51,5%). Le taux d'activité, au sein de la population âgée entre 15 et 65 ans, s'élève à 59,2%. Ce taux cache des disparités importantes entre les hommes et les femmes et ceci quelque soit la caractéristique du chef de ménage considérée. Il se situe à 81,9% de la population masculine alors qu'il est seulement de 39,1% pour les femmes.

Les femmes les plus jeunes, âgées entre 15 et 24 ans, affichent le taux d'activité le plus important (43,2%) comparées aux femmes des autres catégories d'âge considérées. En revanche, les hommes de la même catégorie sont moins actifs. En fait, ce sont les hommes âgés entre 25 et 39 ans qui enregistrent le taux d'activité le plus important (95,5%).

En outre, le taux d'activité des ruraux est moins élevé que celui des urbains, avec respectivement 58,1% et 60,6%. Ce taux passe de 42,4% chez les femmes urbaines à 35,8% chez les rurales. Pour les hommes, l'écart est en faveur des ruraux. En effet, 84,9% des hommes ruraux sont actifs contre 79,7% des urbains. L'analyse selon la wilaya de résidence montre que les wilaya de l'Assaba et du Guidimagha sont les deux wilaya les plus actives du pays, avec des taux d'activité respectifs de 69,8% et 65,3%.

Selon la pauvreté, les quintiles ont presque tous le même taux d'activité (environ 60%), avec une légère augmentation au profit des plus pauvres par rapport aux plus riches (+1,3%). L'analyse par sexe montre toujours que les hommes sont plus actifs que les femmes et ceci quelque soit le niveau de pauvreté.

3.6.2 Population active occupée et type d'emploi

Figure 14 : Répartition de la population active par secteur

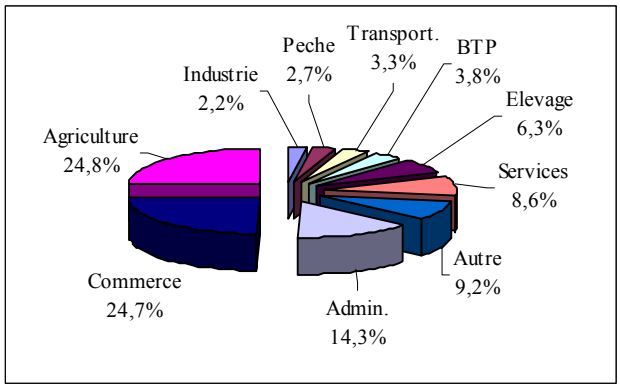

Le secteur de l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi en Mauritanie avec 31% (6,3% travaillent dans le sous secteur de l'élevage). Le commerce se situe en deuxième rang avec 24,6% des employés. L'administration publique offre 14,3% des emplois crées au niveau national. Les services commencent à émerger, ils accueillent 8,6% des occupés. Les autres secteurs, comme la pêche, l'industrie et les mines ont une contribution plutôt modeste en matière d'emploi.

En milieu rural, les principales branches en matière d'offre d'emploi sont l'agriculture et le commerce, avec respectivement 53% (10,8% en élevage) et 20,5% des occupés ruraux. En milieu urbain, il ressort trois branches principales, le commerce, l'administration et les services, avec respectivement 29,9%, 25,4% et 13%. L'administration et les services peuvent être considérés comme une troisième branche en milieu rural, chacune offre plus de 5% d'emploi dans ce milieu.

Selon la wilaya de résidence, on regroupe les wilaya en trois groupes selon les 2 principales branches d'activité. Un groupe à dominance agricole et commerciale qui comprend les huit wilaya, des deux hodhs, de l'Assaba, du Brakna, de l'Adrar, du Tagant, du Gorgol et du Guidimagha. A l'Adrar, on note une présence relativement importante de l'administration qui emploie 15,7% des occupés de la wilaya. Dans le deuxième groupe c'est le commerce et l'administration qui emploient le plus. Ce groupe est constitué du Trarza, Inchiri, Tiris Zemmour et Nouakchott. Ces wilaya diffèrent selon la troisième branche d'activité, tandis qu'à l'Inchiri c'est l'élevage, à Nouakchott et au Trarza ce sont les services. Au Tiris Zemmour, l'administration emploie la grande partie des occupés (67,7%). La wilaya de Nouadhibou forme le troisième groupe. La pêche et l'administration constituent les principales branches dans cette wilaya suivie par le commerce, avec respectivement 26,1%, 25,9% et 19,1% d'emploi dans la wilaya.

Encadré 5 : Concepts et définitions

Population en âge d'activité :
La population en âge d'activité considérée ici se compose de toutes les personnes dans la tranche d'âge 15-65 ans. L'âge d'entrée en activité de 15 ans est conforme à la définition du BIT et l'âge limite de 65 ans est celui de la retraite en Mauritanie.

Population active : elle est composée de deux sous-populations :
- **population active occupée** : ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans qui ont travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête, ne serait ce qu'une heure. Cette population comprend également les aides familiaux.
- **Population au chômage** : ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans n'exerçant aucune activité et ayant cherché un travail au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Population inactive : Elle se compose de toutes les personnes ne pouvant être considérées actives selon la définition ci-dessus. Elle comprend :
- Elèves et étudiants n'exerçant pas d'activité économique
- Femmes au foyer
- Handicapés
- Retraités
- Personnes ne voulant pas travailler

Taux d'activité : il correspond au rapport entre la population active et la population en âge d'activité.

Taux de chômage : il correspond au rapport entre la population au chômage et la population active.

3.6.3 Chômage

Le niveau global du chômage est estimé à 32,5% en 2004, légèrement plus important que le taux estimé en 2000 (28,9%). Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,52.

L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Ainsi, 69% des actives femmes âgées entre 15 et 24 ans et 50,8% des hommes du même âge sont au chômage.

La catégorie 50-65 ans affiche un taux de chômage relativement faible, de 6% chez les hommes et 5,3% chez les femmes. Le taux de chômage affiché chez les urbains est plus élevé que celui des ruraux, avec respectivement des taux de 35,4% et 30,2%.

L'analyse selon la wilaya de résidence montre que les trois wilaya de l'Est du pays (les deux Hodh et l'Assaba), affichent les taux de chômage les plus faibles (entre 12,6% et 28%). Le deuxième bloc est formé de 7 wilaya (Gorgol, Trarza, Brakna, Nouakchott, Tagant, Tiris-Zemmour et Nouadhibou) qui ont un taux variant entre 30% et 40%. Les trois autres wilaya du pays affichent des taux élevés : 41,7% Guidimagha, 48,7% Inchiri, et 54,8% Adrar.

Selon la pauvreté, l'analyse montre que les plus pauvres comptent plus de chômeurs (37%) que les plus riches (32,5%).

IV. Capital social

3.1 Evolution de la situation économique générale de la communauté

Dans l'ensemble, 41,5% des ménages considèrent que la situation économique de la communauté s'est dégradée par rapport à ce qu'elle était un an auparavant contre 30,7 % qui pensent qu'elle a stagné et 14,5% qui estiment qu'elle s'est améliorée. La proportion des sans-avis est de 13,3%.

L'examen selon le milieu de résidence permet de constater que le sentiment d'amélioration est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 19% et 7,8%). Concernant le sentiment de stabilité ou de dégradation de la situation, on note l'absence de différence significative entre les taux enregistrés au niveau des deux milieux. En effet, 42,6% des ménages en milieu rural et 39,8% en milieu urbain jugent que la situation s'est dégradée contre respectivement 30,5% et 31,1% qui perçoivent une stabilité.

3.2 Evolution de la situation économique des ménages

De façon générale, un peu moins du cinquième des ménages (18,5%) déclarent que leur situation économique générale a évolué positivement par rapport à ce qu'elle était un an auparavant. Le pourcentage des ménages qui sentent une dégradation de leurs conditions économiques est significatif et se situe à 44,6% contre 34,4% des ménages qui ont vécu une stabilité de leur situation. La proportion des sans avis est faible (2,5%).

L'analyse selon le milieu révèle que l'amélioration des conditions économiques a été plus ressentie en milieu rural qu'en milieu urbain avec des taux respectifs de 21,3% et 14,3%. Le taux de stabilité de la situation économique des ménages n'affiche pas une différence significative selon le milieu, se situant à 33% pour le rural contre 36,4% pour l'urbain.

3.3 Satisfaction des besoins alimentaires

Au niveau national, seulement 30,6% des ménages parviennent à satisfaire leurs besoins alimentaires. En revanche, la proportion de ceux qui ont, souvent ou toujours, des difficultés pour satisfaire leurs besoins en nourriture est significative (38,1%). Le pourcentage des ménages qui ont connu quelques fois des problèmes de nourriture s'élève à 31,2%.

L'examen selon le milieu de résidence ne révèle pas de disparités significatives entre le rural et l'urbain. Cependant, des différences existent entre les wilaya. En effet, la proportion des ménages ayant toujours des difficultés pour satisfaire leurs besoins en nourriture est significative particulièrement au niveau des wilaya du Guidimagha (14,1%), du Gorgol (13,8%) et du Brakna (11,3%). Les wilaya pour lesquelles sont enregistrées les proportions les plus élevées de ménages ayant souvent des problèmes pour satisfaire leurs besoins alimentaires sont : Tiris-Zemmour (71,7%), Guidimagha (65,8%) et Adrar (41,1%).

3.4 Perception de la pauvreté

L'insuffisance des moyens pour satisfaire les besoins en nourriture ainsi que le manque de travail sont considérés par les enquêtés comme les deux principaux déterminants de la pauvreté en 2004 avec respectivement 60,5% et 34,3%. Ce résultat est conforme à la perception des enquêtés lors de l'EPCV-2000 (respectivement 40% et 20,9%), mais avec des taux plus importants en 2004. Les autres déterminants qui suivent sont la non possession de bétail (23,9%), le manque de moyens pour se loger (21,6%) et l'incapacité de répondre aux imprévus (14,2%).

En 2004, la perception des populations de leur environnement donne un niveau de pauvreté relativement élevé. En effet, 50% des chefs de ménage estiment que dans leur village ou quartier les populations sont en majorité pauvres et 23,7% pensent qu'ils sont tous pauvres. Les taux correspondants en 2000 étaient respectivement de 43,3% et 38,9%.

La perception de la pauvreté généralisée (tous pauvres) varie selon les wilaya. Les taux les plus bas sont enregistrés au niveau du Trarza (9,2%) et du Guidimagha (13,4%), tandis que les taux les plus élevés sont observés en Inchiri (89%) et au Tiris-Zemmour (37,1%). Cette situation est contraire à celle observée en 2000 où l'incidence perçue de la pauvreté de l'environnement décroît avec le niveau économique.

Concernant la perception de la pauvreté des ménages en 2004, 82,2% des ménages estiment qu'ils sont pauvres. Ce niveau reflète une légère détérioration par rapport à l'année 2000 où le taux correspondant était de 80,6%. Cette perception atteint des niveaux importants dans toutes les wilaya, avec un minimum de 67,7% dans le Trarza et un maximum de 94,7% dans l'Inchiri.

3.5 Disponibilité des services publics

L'existence de services publics est jugée satisfaisante pour l'ensemble du pays en ce qui concerne certains secteurs prioritaires (eau potable, enseignement primaire et transport public). Par contre, pour les autres services (assainissement, justice, police et services bancaires), le niveau de disponibilité reste encore très en deçà des objectifs.

L'école primaire constitue de loin le service public le plus fréquenté, avec 85,4% des ménages enquêtés qui déclarent disposer de ce service public dans leur quartier ou village (en hausse de 6 points par rapport à l'an 2000), avec une répartition régionale allant de 81,9% au Trarza à 90,2% au Guidimagha.

L'enseignement primaire est suivi du transport (59,6%) et de l'approvisionnement en eau potable (57,9%), avec des disparités régionales. Ainsi, en ce qui concerne l'utilisation du transport public, c'est au niveau du Tiris-Zemmour que ce service est le plus utilisé (92,4%), alors que Nouakchott et Nouadhibou affichent des taux un peu plus bas (87,4% et 86%). Ceci pourrait s'expliquer par la forte concentration des populations du Tiris-Zemmour dans les centres urbains. Pour ce qui est de l'eau potable, le taux d'accessibilité le plus élevé est enregistré dans la wilaya de Dakhlet-Nouadhibou (92,9%), alors que le taux le plus bas est observé dans la wilaya du Hodh El Chargui (32,7%).

En ce qui concerne l'accessibilité aux services de santé publique, le centre/poste de santé constitue l'infrastructure sanitaire la plus fréquentée par les ménages (41,7%), tandis que l'hôpital tertiaire qui n'existe qu'à Nouakchott et à Nouadhibou, n'est utilisé que par 8,4% des enquêtés. Ces taux enregistrent une baisse (-2,9%) par rapport à l'an 2000.

L'accès aux services d'hygiène et d'assainissement connaît une hausse de 6,3% par rapport à l'an 2000, mais reste faible (19,7%). L'accès à l'électricité connaît également une amélioration par rapport à 2000 (+9,6%), même s'il reste relativement bas (35,4%), avec des disparités régionales très prononcées (94,9% pour Dakhlet-Nouadhibou contre 8,9% pour le Hodh El Gharbi). La disponibilité du téléphone a plus que doublé par rapport à l'an 2000 (42,7% contre 19,3%). Les services postaux existent dans le quartier ou le

village pour 10,6% des ménages enquêtés, alors que seulement 11,7% d'entre eux déclarent disposer des services bancaires dans leur environnement (contre 14,1% en 2000).

L'existence de la presse indépendante semble faire défaut avec seulement 5,5% des personnes interrogées qui déclarent que les membres de leur ménage lisent cet outil d'information. Pour la presse officielle, ce taux est de 52%. Excepté pour Dakhlet-Nouadhibou, la disponibilité de la presse indépendante se pose avec acuité à l'ensemble des autres wilaya, y compris Nouakchott, où ce taux n'est que de 8,7%.

Globalement, les ménages de la wilaya de Dakhlet-Nouadhibou constituent la frange de la population la plus dotée en services publics. En effet, à l'exception de la presse indépendante (48,9%), les services publics sur lesquels a porté l'enquête existent à plus de 60% au niveau de la wilaya. L'accès aux services publics en général semble être étroitement lié au niveau de développement économique et au degré d'urbanisation, notamment pour les wilaya de Nouakchott et de Dakhlet-Nouadhibou.

3.6 Fonctionnement des services publics

La perception des changements observés dans le fonctionnement des services publics, du degré d'utilisation et de satisfaction ainsi que les raisons d'insatisfaction sont variables selon le service utilisé et la wilaya. De manière générale, le fonctionnement du service public semble rester stable en 2004 par comparaison à la situation un an auparavant. Pour l'essentiel, les ménages enquêtés déclarent, soit ne pas observer de changement, soit ne pas avoir d'avis sur la manière dont les services publics ont fonctionné durant cette période.

Les données permettent de constater des pourcentages modestes d'enquêtés qui jugent que le fonctionnement s'est amélioré au niveau des services d'eau potable (30,9%), des centres et postes de santé (33,5%), de la presse officielle (34,4%) et du téléphone (37,4%). En revanche, les pourcentages d'enquêtés déclarant ne pas observer d'évolution dans le fonctionnement des services dans leurs localités sont assez importants, notamment pour la santé (46,8%), l'eau potable (41,7%) et l'enseignement primaire (39%).

Pour les services de santé, en particulier, près du tiers des personnes enquêtées estiment qu'il y'a une amélioration. L'analyse selon la wilaya de résidence permet de constater que l'Assaba et le Tagant affichent les taux les plus importants des gens qui considèrent que le fonctionnement des centres et postes de santé s'est amélioré (77,2% et 62,5%), tandis que Nouakchott figure parmi les wilaya où ce taux est relativement faible (24,8%).

S'agissant de l'électricité, la perception de plus du tiers des ménages interrogés (38,4%) est que le fonctionnement est resté inchangé par rapport à la situation antérieure, contre près de 28% qui estiment qu'il a connu une évolution positive. Le téléphone, quant à lui, connaît le pourcentage d'amélioration le plus élevé selon les enquêtés avec 37,4%, contre 4,7% qui considèrent que la situation s'est dégradée.

Enfin, les autres services publics (banques, poste, justice, police) continuent à faire défaut avec des taux d'amélioration oscillant entre 14,5% et 16,4%, même si majoritairement, les ménages déclarent ne pas avoir d'opinion sur le fonctionnement de ces services.

3.7 Utilisation des services

Globalement, le taux d'utilisation des services publics est jugé plutôt satisfaisant en 2004 selon les ménages enquêtés. Hormis les services postaux (17,8%), les services bancaires (20,3%) et l'enseignement secondaire (32,9%), le pourcentage des individus interrogés qui déclarent utiliser les services publics varie entre 38,3% (justice) et 93,6% (transport public). Il ressort donc, que plus d'un tiers des ménages mauritaniens ont accès aux principaux services publics offerts. L'utilisation des services prioritaires est, également, perçue de manière satisfaisante avec des taux de 87,2% pour la santé, 81,2% pour l'eau potable, 69,2% pour l'électricité et 50,4% pour l'enseignement primaire.

L'examen des indicateurs selon la wilaya de résidence fait ressortir que la wilaya de Nouadhibou affiche les taux d'accès les plus élevés dépassant largement la moyenne nationale pour la quasi-totalité des services. Le degré d'utilisation des services semble lié au niveau de développement économique du lieu de résidence.

3.8 Niveau de satisfaction

Le niveau de satisfaction est relativement variable selon le service public considéré (allant de 25,4% pour l'hôpital tertiaire à 58,9% pour les services postaux). Toutefois, l'essentiel des ménages enquêtés s'estime peu satisfait des services fournis (ce taux varie de 41,2% pour le transport public à 50,9 % pour l'école secondaire).

Les motifs d'insatisfaction sont variables, mais restent majoritairement liés à la mauvaise qualité et au coût élevé du service rendu aux usagers. Par rapport aux services prioritaires, les raisons d'insatisfaction sont dues au coût élevé avec des taux qui se situent à 52% pour l'eau potable, 72,8% pour l'enseignement primaire et 74,8% pour l'électricité. Par contre, pour la santé, 50,7% des usagers interrogés estiment que la mauvaise qualité des services fournis est la principale cause d'insatisfaction au niveau des centres et postes de santé.

V. Déterminants de la pauvreté

Les résultats issus de l'estimation économétrique montre que les variables indépendantes expliquent environ 40% de la variance du logarithme de la dépense réelle par tête, ce qui est tout à fait acceptable dans ce type de modèle (R^2 =40,2%). Ils montrent aussi que c'est la taille du ménage qui a l'effet le plus important, en effet, 16% de la variance de la dépense par tête est inexpliquée par le modèle quant on retire la taille du ménage est expliquée si celle-ci est prise en considération dans le modèle. Les variables niveau d'instruction, degré d'alphabétisation et niveau d'éducation des membres expliquent chacune 10% de la variance.

On constate que les wilaya se subdivisent en deux groupes ; celles qui ont une dépense par tête supérieure à celle observée à Nouakchott et celles qui en ont une inférieure à celle de la capitale. A D. Nouadhibou, Assaba et Adrar la dépense par tête, toute chose étant égale par ailleurs, est 26,9%, 10% et 3,9% supérieure a celle observée a Nouakchott, alors que pour les autres wilaya la dépense per capita est toujours plus faible. Le pourcentage de baisse passant de 28,3% à Inchiri à 1,6% pour le Hodh El Gharbi. Indépendamment de la wilaya de résidence et d'autres caractéristiques considérées, les ménages en milieu rural ont une dépense par tête plus petite que celle des ménages en milieu urbain.

En outre, on constate que le niveau d'instruction du chef de ménage et son degré d'alphabétisation sont positivement corrélés au niveau de vie du ménage. En effet, en gardant constantes les autres variables du modèle, les ménages dont le chef est instruit ont une dépense par tête d'environ 8%, 20%, et 10% supérieure à celle des ménages dont le chef est sans instruction, respectivement pour les niveaux primaire

ou traditionnel, technique, secondaire et universitaire. En se concentrant sur le degré d'alphabétisation du chef de ménage, on voit que la dépense par tête augmente sensiblement avec celui-ci

Quant au sexe du chef de ménage, il est significatif. Les ménages dirigés par des femmes ont une dépense légèrement inférieure à celle de leurs homologues hommes.

Par ailleurs, l'occupation et le nombre d'instruits de différents niveaux ont un effet positif sur la dépense par tête des ménages. L'élasticité dépense per capita\ taux d'occupation est de 17% et celle relative au nombre d'individus ayant un certain niveau dans le ménage est de 25% pour le niveau supérieur, environ 10% pour le secondaire technique et général, et de 4% pour les niveaux primaire ou traditionnel.

Encadré 6 : Présentation du modèle

Les chapitres précédents ont fait un diagnostic descriptif de la pauvreté en Mauritanie ainsi que l'évolution de celle-ci au cours des cinq dernières années. La présente partie tente brièvement de mettre en évidence les éléments les plus déterminants du niveau de vie des ménages. A cette fin, un modèle a été bâti pour mieux comprendre les principaux déterminants de la pauvreté. Dans ce cadre, deux choix sont offerts à l'analyste, d'une part, l'utilisation des modèles probabilistes (logit ou probit en fonction des hypothèses sur le terme de l'erreur) pour déterminer la probabilité pour qu'un ménage ayant des caractéristiques données soit localisé dans une strate donnée et, d'autre part, il est possible de mettre en œuvre un modèle où la variable dépendante serait le logarithme des dépenses réelles par tête et ou les variables exogènes seront définies par certaines caractéristiques du ménage. Ce dernier modèle peut être estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires. Chaque modèle a des avantages et des inconvénients, le premier modèle a l'avantage de ne pas faire l'hypothèse implicite que certaines caractéristiques du ménages sont indépendantes du niveau de vie. Cependant il a l'inconvénient de faire l'hypothèse forte sur les termes de l'erreur. Le second a l'inconvénient de supposer que les caractéristiques du ménage sont indépendantes du niveau de vie, mais il a l'avantage d'utiliser la totalité de la distribution des dépenses réelles per capita. Dans le cadre de ce travail, ce dernier modèle sera utilisé. Ce type de régression est couramment utilisé dans l'estimation du bien être des ménages (voir Grootaert, 1997 dans le cas de la Côte d'Ivoire, Lachaud 1999, dans le cas de la Mauritanie, Radwan et Abu Ghaida dans le cas de la Jordanie et Dial 2001 pour la Côte d'ivoire, le Mali et le Sénégal, profil de pauvreté 2000 en Mauritanie).

Nous allons donc estimer le modèle suivant : $\ln(pce)=\beta * x_i+\varepsilon_i$ où pce est la dépense réelle par tête, x_i un vecteur des caractéristiques du ménage, β les paramètres à estimer et ε_i les termes de l'erreur.
Le vecteur x_i des caractéristiques du ménage comporte les variables suivantes :

Wilaya de résidence du ménage, Nouakchott étant la référence ;
Milieu de résidence, l'urbain étant la référence ;
Le niveau d'instruction du chef du ménage, la référence étant les sans instruction ;
Le sexe du chef du ménage, 'Homme' est la référence ;
Le statut d'occupation du logement, référence 'Autres' ;
L'âge du chef du ménage ;
La taille du ménage ;
Le nombre d'individus ayant les niveaux : primaire, secondaire, supérieur et traditionnel (en 4 variables) ;
Et le pourcentage de travailleurs dans le ménage.

Tableau 17 : Résultats du modèle de l'estimation économétrique

Variable dépendante : logarithme de la dépense par tête

	β	t	Exp(β-1)
Nouakchott	Ref.		
Hodh Chargui	-0,163	-41,3	-15,0
Hodh El Gharbi	-0,016	-3,6	-1,6
Assaba	0,102	25,1	10,8
Gorgol	-0,022	-20,1	-2,1
Brakna	-0,026	-29,8	-2,5
Trarza	-0,145	-35,6	-13,5
Adrar	0,038	7,2	3,9
D.Nouadhibou	0,238	53,2	26,9
Tagant	-0,262	-50,2	-23,1
Guidimagha	-0,115	-24,6	-10,8
T. Zemmour	-0,143	-21,1	-13,3
Inchiri	-0,333	-18,7	-28,3
Urbain	Ref.		
Rural	-0,191	-67,2	-17,4
CM sans instruction	Ref.		
CM de niveau Primaire	0,082	18,9	8,5
CM de niveau Secondaire général	0,182	42,8	20,0
CM de niveau Secondaire Technique	0,077	24,6	8,0
CM de niveau Universitaire	0,096	87,8	10,1
CM de niveau Traditionnel (Mahdra ou Ecole coranique)	0,014	4,3	1,5
nombre de membre du ménage ayant le niveau primaire	0,041	54,7	4,2
nombre de membre ayant le niveau secondaire	0,099	99,3	10,4
nombre de membre ayant le niveau technique	0,094	11,2	9,9
nombre de membre ayant le niveau supérieur	0,253	82,8	28,8
nombre de membre ayant le niveau traditionnel	0,044	45,1	4,5
CM complètement alphabétisé	Ref.		
CM complètement analphabète	-0,199	-59,3	-18,0
CM sachant lire et écrire avec difficulté	-0,102	-28,8	-9,7
Homme CM	Ref.		
Femme CM	-0,054	-21,6	-5,2
age du cm	0,002	24,3	0,2
taille du ménage	-0,134	-286,8	-12,6
Occupation du logement : gratuite ou par appropriation	Ref.		
Propriétaire	0,1175	40,2	12,5
Locataire	0,1594	43,4	17,3
Pourcentage des occupés dans le ménage	0,1690	30,5	18,4
R^2 ajusté	0.402		
F (sig)	8767 (000)		
* Toutes les variables retenues sont significatives au seuil de 1%			
Nombre d'observations	9385		

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie et organisation de l'enquête

1. Pilotage de l'EPCV-2004

Conscient de l'importance de cette enquête pour le processus de révision du CSLP et de préparation de son second plan d'action, le pilotage de l'EPCV-2004 a été confié à un Comité technique qui comprend, outre le Secrétariat de Coordination du CSLP, (i) le Directeur de la Programmation et des Etudes (DPE) au MAED, (ii) le Directeur de la Réforme et de la Prospective au Ministère de l'Education Nationale (MEN), (iii) le Directeur de la Planification, de la Coopération et des Informations Sanitaires au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS), et (iv) le Directeur de la Lutte Contre la Pauvreté au CDHLCPI.

2. Méthodologie générale

2.1. Nature de l'enquête

L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV-2004) est une enquête qui utilise la technologie dite QUIBB (Questionnaire sur les informations de base relatives au bien-être) à la fois sur les indicateurs sociaux et sur les dépenses/revenus des ménages. Elle a été réalisée en deux passages de trois mois chacun.

Le QUIBB est un « package » conçu pour collecter les principales informations permettant de mesurer l'accès, l'utilisation et la satisfaction des populations par rapport aux principaux services économiques et sociaux. La saisie numérique des données par scanner optique constitue un des avantages de ce type d'enquête, car elle permet de réduire les erreurs de saisie et d'accélérer le traitement de l'information.

La collecte des données lors du premier passage de l'EPCV-2004 a été réalisée du 23 août au 30 novembre 2004 et a porté sur les deux volets « indicateurs sociaux » et « dépenses des ménages ». La collecte du deuxième passage été menée sur la période d'avril à juin 2005 et a porté sur les volets relatifs à l'éducation et aux dépenses.

2.2. Base de sondage

L'EPCV-2004 est une enquête par sondage aléatoire à deux degrés sur un échantillon de ménages, réparti entre les différentes wilaya du pays. La base de sondage pour le 1er degré (tirage des unités primaires) est constituée de la liste des districts de recensement (DR) issus de la cartographie du 3ème RGPH réalisé en 2000. Pour le sondage au 2ème degré (tirage des unités secondaires ou ménages), un dénombrement a été réalisé au niveau des DRs-échantillon dans le but d'actualiser les listes de ménages qui serviront de base de sondage pour le tirage des ménages à enquêter.

Le champ de l'enquête se limite à la population sédentaire, les nomades ne constituant d'ailleurs que 5% de la population totale, selon les résultats du RGPH conduit en 2000.

2.3. Taille et répartition de l'échantillon

L'EPCV-2004 a été réalisée auprès d'un échantillon de 9.384 ménages dans 550 districts de recensement (DR), soit une augmentation significative par rapport à la taille de l'échantillon de l'EPCV-2000 qui était de 6.000 ménages. Ceci permet d'obtenir des résultats représentatifs au niveau de toutes les wilaya et au niveau des Moughataa situées dans les six wilaya pour lesquelles des Programmes régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) seront élaborés en 2005[12].

[12] Hodh Chargui, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar et Tagant

2.4. Supports de collecte

Les questionnaires de l'EPCV-2004 sont de quatre types : (i) QUIBB : questionnaire sur les indicateurs sociaux de base ; (ii) Questionnaire Dépenses/ revenus ; (iii) Questionnaire Prix ; et (iv) Questionnaire communautaire.

3. Organisation de la collecte et du traitement

3.1. Collecte

Les travaux de collecte ont été confiés à quinze équipes constituées de superviseurs, de contrôleurs, d'enquêteurs et de chauffeurs.

3.2. Suivi et supervision

Un programme a été établi et plusieurs missions de supervision des travaux de terrain ont été effectuées par les membres du Groupe Technique Spécialisé (GTS) ainsi que par les cadres d'appui technique à l'enquête. Elles ont pour principaux objectifs : (i) d'appréhender l'ensemble des problèmes posés et leur apporter des solutions, (ii) d'examiner la qualité du travail par la vérification des questionnaires, (iii) de contribuer à la sensibilisation des ménages et des autorités sur la nécessité d'appuyer le succès de l'opération, (iv) d'acheminer les questionnaires remplis, et (v) de procéder à la paie des agents de terrain et au ravitaillement en carburant, supports de collecte, etc.

3.3. Enquête pilote

Une enquête pilote a été réalisée sur le terrain du 29 juin au 06 juillet 2004 et a porté sur 28 DR dont 24 DR à Nouakchott, 2 DR dans le rural fleuve du Trarza et 2 DR dans le rural autre du Trarza, soit un total de 540 ménages enquêtés. L'exploitation de cette enquête a permis de procéder à une formation complémentaire du personnel.

3.4 Traitement informatique

L'enquête a bénéficié de l'assistance technique de la Banque Mondiale. La saisie numérique des données par scanner optique a été réalisée en utilisant le logiciel TELEform. L'équipe chargée du traitement informatique de l'enquête se compose de trois informaticiens et de six agents de scanning et de vérification.

Annexe 2 : Tableaux statistiques

Tableau A.1.1 : indices de pauvreté par wilaya, EPCV 2004

Wilaya	p_0	p_1	p_2	C_0	C_1	C_2
Hodh El Chargui	50,4	15,0	6,4	10,6	9,6	9,2
Hodh El Gharbi	47,6	15,9	7,0	7,3	7,5	7,3
Assaba	44,1	15,1	7,4	9,0	9,5	10,2
Gorgol	68,5	24,6	11,6	14,1	15,5	16,2
Brakna	65,2	22,4	10,3	12,9	13,6	13,9
Trarza	51,9	17,6	8,0	10,4	10,8	11,0
Adrar	39,6	11,3	4,5	2,7	2,4	2,1
Dakhlet Nouadhibou	20,7	5,1	1,9	1,8	1,4	1,1
Tagant	70,3	27,9	13,9	6,3	7,7	8,5
Guidimagha	62,7	22,8	10,5	10,1	11,2	11,4
Tiris Zemmour	30,4	6,9	2,4	1,0	0,7	0,5
Inchiri	50,9	12,2	4,1	0,2	0,1	0,1
Nouakchott	25,9	6,3	2,4	13,5	10,1	8,5
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100**	**100**	**100**

Tableau A.1.2 : indices de pauvreté par zone, EPCV 2004

Zone écologique	p_0	p_1	p_2	C_0	C1	C2
Rural fleuve	66,3	22,7	10,2	16,9	17,7	17,7
Rural autre	57,2	20,0	9,4	57,9	62,0	64,5
Nouakchott	25,9	6,3	2,4	13,5	10,1	8,5
Autres villes	33,4	9,5	3,9	11,7	10,1	9,2
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.3 : indices de pauvreté par milieu, EPCV 2004

Milieu de résidence	p_0	p_1	p_2	C_0	C_1	C_2
Rural	59,0	20,6	9,6	74,8	79,7	82,2
Urbain	28,9	7,6	3,0	25,2	20,3	17,8
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.4 : Indices de l'extrême pauvreté, Seuil = 71550 UM, EPCV 2004

	P_0	P_1	P_2	C_0	C_1	C_2
Rural Fleuve	44,2	12,1	4,7	18,3	17,9	17,2
Rural Autre	37,8	11,1	4,7	62,1	65,3	67,6
Rural	**39,1**	**11,3**	**4,7**	**80,5**	**83,2**	**84,8**
Nouakchott	10,9	2,6	0,9	9,3	7,9	7,1
Autres villes	18,1	4,4	1,6	10,3	8,9	8,2
Urbain	**13,8**	**3,3**	**1,2**	**19,5**	**16,8**	**15,2**
National	**28,8**	**8,0**	**3,3**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.5 : indices de l'extrême pauvreté par wilaya, EPCV 2004

Wilaya	P_0	P_1	P_2	C_0	C_1	C_2
Hodh El Chargui	26,8	7,2	3,0	9,1	8,8	8,9
Hodh El Gharbi	30,5	8,1	3,2	7,6	7,3	7,1
Assaba	27,5	8,7	3,9	9,2	10,4	11,5
Gorgol	47,3	13,8	5,7	15,9	16,5	16,9
Brakna	43,1	12,2	4,9	13,9	14,1	14,0
Trarza	33,2	9,4	3,9	10,8	11,0	11,1
Adrar	22,4	5,1	1,7	2,5	2,0	1,7
Dakhlet Nouadhibou	10,8	2,0	0,6	1,5	1,0	0,7
Tagant	53,9	16,8	7,2	7,9	8,8	9,3
Guidimagha	44,5	12,5	4,9	11,6	11,7	11,2
Tiris Zemmour	12,0	2,3	0,8	0,7	0,5	0,4
Inchiri	22,0	4,2	1,2	0,1	0,1	0,1
Nouakchott	10,9	2,6	0,9	9,3	7,9	7,1
TOTAL	**28,8**	**8,0**	**3,3**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.6 : indices de pauvreté par niveau du CM, EPCV 2004

Niveau d'éducation du CM	P_0	P_1	P_2	C_0	C_1	C_2
Pas de niveau	59,8	20,8	9,8	64,3	68,6	71,5
Préscolaire	55,8	20,3	7,9	0,1	0,1	0,1
Primaire	35,5	10,3	4,2	5,9	5,2	4,7
Secondaire général	21,3	5,4	1,9	4,4	3,4	2,7
Secondaire technique /prof.	17,7	4,1	1,4	0,2	0,1	0,1
Supérieur	10,6	2,2	0,8	0,8	0,5	0,5
Traditionnel	40,3	11,9	5,0	22,6	20,4	18,9
Alphabétisation	55,7	17,7	7,4	1,2	1,2	1,1
N.D.	28,9	8,7	3,7	0,5	0,5	0,4
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.7 : indices de pauvreté par sexe du CM, EPCV 2004

Sexe du CM	P_0	P_1	P_2	C_0	C_1	C_2
Homme	47,2	15,4	6,9	85,7	85,4	85,1
Femme	44,0	14,7	6,8	14,3	14,6	14,9
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Tableau A.1.8 : indices de pauvreté par groupe socioéconomique du CM, EPCV 2004

GSE_2004	P_0	P_1	P_2	C_0	C_1	C_2
Salariés du secteur public	25,3	6,9	2,6	6,6	5,5	4,6
Salariés du secteur privé	35,2	10,2	4,3	3,1	2,8	2,6
Indépendant agricole	64,2	22,6	10,7	31,1	33,6	35,3
Indépendant non agricole	45,9	15,0	6,7	21,4	21,5	21,2
Apprenti aide familial	60,7	19,7	9,2	0,4	0,4	0,4
Chômeur	50,9	16,6	7,3	4,0	4,0	3,9
Inactif	40,0	11,8	5,0	17,4	15,7	14,8
Autres occupés	50,2	17,0	8,0	15,9	16,4	17,2
TOTAL	**46,7**	**15,3**	**6,9**	**100**	**100**	**100**

Tableau A.2.1 : savoir lire et écrire par quintile de population

Savoir lire et écrire	1	2	3	4	5	Ensemble
Oui, facilement	29,15	39,39	47,08	55,42	66,63	49,10
Oui, difficilement	9,24	9,11	8,97	8,11	6,61	8,29
Pas du tout	60,81	50,87	43,53	36,17	26,53	42,16
Ne sait pas	0,80	0,63	0,42	0,29	0,24	0,45

Tableau A.2.2 : Taux de brut de scolarisation du fondamental par quintile et par sexe

Quintile	1	2	3	4	5	Ensemble
Homme urbain	83,4	106,6	104,7	109,1	92,6	100,4
Femme urbaine	91,8	95,8	118,3	94,8	116,5	104,6
Homme rural	50,9	62,3	68,3	63,2	81,5	61,2
Femme rurale	51,0	63,1	64,6	79,2	90,5	63,8
Homme	55,5	73,3	81,1	85,1	88,8	74,5
Femme	57,5	73,1	85,4	87,7	106,7	79,0
National	**56,5**	**73,2**	**83,1**	**86,4**	**97,4**	**76,7**

Tableau A.2.3 : Niveau d'éducation de l'individu par quintile						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Maternelle	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Primaire	24,0	27,8	28,6	27,9	26,3	26,9
Secondaire général	4,2	7,3	11,7	15,0	21,7	12,1
Secondaire technique	0,1	0,1	0,2	0,4	0,6	0,3
Supérieur	0,3	0,5	1,0	1,6	5,1	1,7
Traditionnel	10,9	14,0	15,1	17,7	18,6	15,3
Alphabétisation	0,9	1,0	0,6	0,8	0,5	0,8
Aucun	59,5	49,0	42,6	36,5	27,0	42,6
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Tableau A.2.4 : Taux net de scolarisation par quintile et par sexe						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Garçon	28,4	38,5	41,6	41,9	54,5	**39,3**
Fille	28,7	38,2	38,8	50,2	59,0	**41,0**
Ensemble	**28,5**	**38,3**	**40,2**	**46,0**	**56,7**	**40,1**

Tableau A.2.5 : Taux d'activité et taux de chômage par quintile et par sexe						
	Homme		**Femme**		**National**	
Quintile	**Taux de chômage**	**Taux d'activité**	**Taux de chômage**	**Taux d'activité**	**Taux de chômage**	**Taux d'activité**
1	29,1	81,7	50,3	42,0	37,0	60,4
2	24,2	81,1	42,1	39,3	30,7	58,5
3	27,4	82,3	49,6	42,1	35,8	60,4
4	24,2	81,0	45,0	38,5	31,7	58,0
5	20,6	83,9	46,6	34,5	28,5	58,6
Ensemble	**24,7**	**82,1**	**46,8**	**39,1**	**32,5**	**59,1**

Tableau A.2.6 : Taux de chômage par quintile et par milieu						
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Rural	36,3	28,0	30,6	26,1	26,5	30,2
Urbain	40,2	35,8	42,2	36,7	29,5	35,4
Ensemble	**37,0**	**30,5**	**35,5**	**32,0**	**28,6**	**32,5**

Tableau A.2.7 : morbidité, consultation et vaccination par quintile						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Taux de morbidité	5,7	5,4	5,5	6,3	8,8	6,4
% consultation	44,1	58,9	68,3	69,7	74,6	64,4

Tableau A.2.8 : Temps mis pour atteindre le service de santé le plus proche par quintile						
Quintile	**0-14 Minutes**	**15-29 Minutes**	**30-44 Minutes**	**45-59 Minutes**	**60 + Minutes**	**Total**
1	12,2	11,1	9,4	6,1	61,2	100,0
2	15,3	11,1	11,5	9,8	52,3	100,0
3	19,2	12,4	12,1	14,7	41,6	100,0
4	20,5	16,2	14,6	12,6	36,2	100,0
5	27,4	19,3	14,8	12,3	26,2	100,0

Tableau A.2.9 : Distance pour atteindre le service de santé le plus proche							
Quintile	**0-125 m**	**125-250 m**	**251-500 m**	**501m-1 km**	**1-5 km**	**Plus de 5km**	**Total**
1	5,1	8,6	9,4	6,6	9,7	60,6	100,0
2	6,1	9,8	10,6	7,3	12,9	53,3	100,0
3	7,0	10,9	11,2	9,8	18,6	42,4	100,0
4	6,7	13,0	14,7	12,3	17,2	36,1	100,0
5	11,1	13,2	17,7	13,6	16,6	27,8	100,0

Tableau A.2.10 : Type d'habitat par quintile					
Quintile	**Tente**	**Case/hutte /Baraque**	**M'bar**	**Maison**	**Total**
1	7,5	9,9	22,4	60,2	100,0
2	5,5	8,6	19,8	66,2	100,0
3	3,2	7,4	20,9	68,4	100,0
4	2,7	6,8	16,8	73,7	100,0
5	2,1	5,2	12,6	80,2	100,0

Tableau A.2.11 : Principal type de combustible pour l'éclairage						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Électricité (réseau)	3,1	8,9	17,7	27,0	47,0	23,9
Groupe électrogène	0,3	0,3	0,8	0,4	2,1	0,9
Lamp à pétrole	5,6	6,7	3,4	2,7	2,1	3,8
Lamp à gaz	1,0	1,1	1,7	1,6	1,0	1,3
Bougies	14,8	16,9	17,8	17,4	11,8	15,5
Torche	71,7	63,1	55,7	47,9	32,4	51,4
Energie solaire, éolienne	1,5	1,7	1,9	2,0	2,7	2,1
Autre	2,1	1,3	1,0	1,0	0,9	1,2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.2.12 : Principal type de combustible pour la cuisine						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Bois ramassé	67,9	53,3	41,3	29,3	15,0	37,8
Bois acheté	7,1	8,5	7,6	7,9	4,6	6,9
Charbon de bois	12,1	16,4	20,8	23,7	20,3	19,1
Gaz	12,3	21,3	29,5	38,1	58,5	35,1
Electricité	0,0	0,3	0,8	1,0	1,4	0,8
Pétrole				0,0		0,0
Autre	0,5	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.2.13 : Principal source d'approvisionnement en eau de boisson						
Quintile	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Ensemble**
Robinet intérieur	7,1	10,0	13,1	18,3	34,3	18,5
Robinet commun/du voisin	6,5	4,4	6,2	5,5	4,9	5,5
Citerne	0,8	2,0	2,8	4,3	5,3	3,4
Revendeur d'eau	8,9	16,1	21,1	24,5	25,0	20,1
Fontaine publique	3,9	4,0	4,2	5,2	4,2	4,3
Puits avec pompe	8,8	6,3	4,9	4,1	2,5	4,9
Puits sans pompe	47,4	46,2	38,9	31,8	19,3	34,6
Fleuve,riviére,lac,ruisseau,source	11,7	8,0	6,2	4,2	3,0	6,1
Eau de pluie	4,3	2,3	1,7	1,2	0,8	1,9
Autre	0,6	0,6	0,9	0,8	0,7	0,7
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.2.14 : Type de toilette utilisée par le ménage

Quintile	1	2	3	4	5	Ensemble
Toilettes avec Chasse d'eau	1,3	1,5	3,9	6,6	18,1	7,5
Latrines avec fosse sept.	16,4	24,4	33,2	35,0	37,9	30,8
Cuvette/seau	2,8	5,3	5,0	8,5	9,6	6,7
Pas de toilettes	73,0	61,5	52,6	44,6	29,9	49,3
Toilettes publiques	1,1	0,6	0,9	1,8	2,1	1,4
Autre	5,5	6,6	4,3	3,4	2,5	4,2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.2.15 : La comparaison entre les résultats de l'EPCV 2000 et celles de 2004

	Pauvreté						Pauvreté extrême					
	P0		P1		P2		P0		P1		P2	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Hodh Charghui	**32,9**	**50,4**	**10,5**	**15,0**	**4,7**	**6,5**	**19,1**	**25,6**	**5,1**	**6,9**	**2,1**	**2,8**
Hodh El Gharbi	**62,6**	**47,6**	**25,1**	**15,9**	**13,0**	**7,0**	**44,5**	**29,8**	**15,2**	**7,7**	**7,0**	**3,1**
Assaba	**70,5**	**44,1**	**30,4**	**15,1**	**16,1**	**7,4**	**53,4**	**26,7**	**18,9**	**8,4**	**8,8**	**3,8**
Gorgol	**80,0**	**68,5**	**35,9**	**24,6**	**19,4**	**11,6**	**62,4**	**46,0**	**22,8**	**13,2**	**10,9**	**5,5**
Brakna	**62,5**	**65,2**	**22,9**	**22,4**	**11,0**	**10,3**	**42,8**	**41,7**	**12,8**	**11,7**	**5,2**	**4,7**
Trarza	**57,6**	**51,9**	**20,8**	**17,6**	**9,9**	**8,1**	**37,5**	**31,9**	**11,6**	**9,0**	**4,6**	**3,7**
Adrar	**26,7**	**39,6**	**6,0**	**11,3**	**1,9**	**4,5**	**10,3**	**21,9**	**1,6**	**4,9**	**0,4**	**1,6**
Dakhlet Nouadhibou	**5,6**	**20,7**	**1,0**	**5,1**	**0,3**	**1,9**	**1,2**	**10,6**	**0,3**	**1,9**	**0,1**	**0,5**
Tagant	**52,1**	**70,3**	**15,1**	**27,9**	**6,2**	**13,9**	**28,6**	**52,6**	**6,5**	**16,2**	**2,4**	**6,9**
Guidimagha	**83,1**	**62,7**	**38,0**	**22,8**	**17,1**	**10,5**	**62,5**	**42,6**	**25,4**	**12,0**	**13,1**	**4,6**
Tiris Zemour	**17,2**	**30,4**	**4,4**	**6,9**	**1,7**	**2,4**	**6,9**	**10,7**	**1,9**	**2,2**	**0,6**	**0,7**
Inchiri	**32,9**	**50,9**	**8,9**	**12,2**	**3,2**	**4,1**	**18,9**	**21,5**	**3,2**	**3,9**	**0,8**	**1,1**
Nouakchott	**29,2**	**25,9**	**7,6**	**6,3**	**2,9**	**2,4**	**13,8**	**10,6**	**2,9**	**2,4**	**0,9**	**0,9**
Urbain	**28,5**	**13,3**	**7,7**	**3,1**	**3,0**	**1,2**	**13,6**	**13,3**	**3,1**	**3,1**	**1,1**	**1,2**
Rural	**66,2**	**37,8**	**27,0**	**1,1**	**14,0**	**4,5**	**47,8**	**37,8**	**16,5**	**10,8**	**7,6**	**4,5**
Ensemble	**51,0**	**46,7**	**19,3**	**15,3**	**9,6**	**6,9**	**34,1**	**27,9**	**11,1**	**7,7**	**4,9**	**3,1**

Tableau A.2.16 : La comparaison entre les résultats de l'EPCV 2000 et celles de 2004,Selon les groupes socioéconomiques des chefs de ménages

Pauvreté	2004				2000				
GSE	P0	P1	P2	contribution relative (C0)	P0	P1	P2	contribution relative (C0)	Evolution
salariés du secteur public	25,3	6,9	2,6	6,6	22,3	6,0	2,2	3,8	2,9
salariés du secteur privé	35,2	10,2	4,3	3,1	31,9	10,6	4,8	2,9	3,3
indépendant agricole	64,2	22,6	10,7	31,1	74,7	31,8	16,9	43,5	-10,5
indépendant non agricole	45,9	15,0	6,7	21,4	40,1	13,8	6,5	17,6	5,9
Apprenti aide familial et autres occupés	50,4	19,7	9,2	16,3	39,4	15,2	7,7	2,9	11,1
chômeur	50,9	16,6	7,3	4,0	51,2	18,7	9,1	9,4	-0,4
Inactif	40,0	11,8	5,0	17,4	47,4	15,8	7,2	20,0	-7,4
TOTAL	46,7	15,3	6,9	100,0	51,0	19,3	9,6	100,0	-4,3

Références bibliographiques

1. Boite à Outils, CMAP 2003.

2. Deaton and S.Zaidi : « Guidlines for Constructing Consumption Aggregates For Welfare Analysis », World Bank, Draft for Review Meeting 4/15/1999.

3. Martin Johnson, Andrew D.McKay, Jeffery I.Round: Household Income and Expenditure Aggregates from the Mauritania Living Standards Survey 1988 : Methodology and Documentation, Development Economics Research Centre, Department of Economics, University of Warwick, Coventry CV4 7 AL, United Kingdom.

4. MC Kay, Houeibib, Profil de Pauvreté en Mauritanie, Vol 1, Nouakchott, 1992.

5. Neil McCulloch, Milasoa Cherel-Robson, and Bob Baulch, :“ Growth, inequality and poverty in Mauritania, 1987-1996”, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, August 2000.

6. Office National de la Statistique (ONS), Agrégats de la comptabilité nationale de 1999.

7. Office National de la Statistique (ONS), Profil de la Pauvreté en Mauritanie, 1996.

8. Office National de la Statistique (ONS), Profil de la Pauvreté en Mauritanie, 2000.

9. Poverty Comparisons, Fundamentals of Pure and Applied Economics Volume 56, Chur, Switzerland: Harwood Academic Publishers, 1994.

10. Pauvreté et répartition des revenus au Cameroun durant les années 1990; Cahier de recherche N° 01_06 du CREFA. D. E.U. Laval, Canada. Par S.F & A.A.A. & F.M.B. & I.N & I.T et R.T.

11. Pauvreté et l'inégalité au Burkina Faso. Rapport WETTA Claude BNZIK. Bernard Juin 2002.

12. Radwan A. Shaban, Dina Abu-Ghaida, Abdel-Salam Al-Naimat, Poverty Alleviation in Jordan , Lessons for the Future, The World Bank.

13. République Islamique de Mauritanie, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, janvier 2001.